

L'agriculture est la base de  
toute prospérité publique  
comme la force vive des  
sociétés.

## LES PROBLEMES QUI ATTENDENT LA PROCHAINE REUNION DE LA LIGUE

### POINCARÉ ET MAGINOT AUX ASSISES?



RAYMOND POINCARÉ, ancien président de la République, qui sera peut-être traduit aux assises.

**Charles Humbert menace de les poursuivre pour diffamation.**

**SA DEFENSE**  
PARIS, 23. (Presse associée). — Raymond Poincaré, ancien président de la République, et André Maginot, ancien ministre de la guerre, subissent un procès aux assises pour diffamation?  
En effet, on a vu, par l'intermédiaire de l'ancien sénateur Charles Humbert, dans un livre qu'il a récemment publié, ce dernier refuser les accusations de trahison portées contre lui. On sait qu'il fut jugé et acquitté. Puis il accusa Poincaré et Maginot d'avoir complotté pour le faire fusiller.  
Là-dessus, l'"Oeuvre" a offert à Poincaré et à Maginot de se défendre.



ANDRÉ MAGINOT, ancien ministre de la guerre, accusé conjointement avec Raymond Poincaré.

**Le protocole de Genève sera le principal sujet discuté, le 9 mars, puis il y a la fabrication des armes chez les anciens peuples ennemis.**

### L'ENTREE DE L'ALLEMAGNE DANS LA LIGUE

GENÈVE, 21. (Presse associée). Le conseil de la Ligue des Nations, à sa prochaine réunion du 9 mars, discutera du protocole de Genève pour le règlement pacifique des disputes internationales.  
En effet, on a publié hier, une communication sur la prochaine réunion. Le nombre des questions à l'ordre du jour sont au nombre de vingt-deux. La communication accorde la première importance, après le protocole de paix, aux droits du conseil de la Ligue de s'enquérir des armements en Allemagne, en Autriche, en Bulgarie et en Hongrie. Puis vient la question de la fabrication privée des armes et le maintien de la Grèce et de la Turquie. Le conseil complètera son plan d'organisation, rédigé l'an dernier, en vue d'exercer son droit de s'enquérir des armements des anciens peuples ennemis. On étudiera aussi la mise en pratique de ce plan à la zone rhénane.  
Le bruit circulait à Genève, hier, que la Turquie, ne faisant pas partie de la Ligue des Nations, pourrait refuser l'invitation de comparaître devant le conseil pour présenter son point de vue du conflit greco-turc. Mais, on n'a en aucune confirmation de cette rumeur.  
La question des minorités, y compris la position de la minorité turque en Thrace et de la minorité grecque à Constantinople est aussi à l'ordre du jour et la communication du conseil dit que la Grèce et la Turquie ont consenti à une enquête sur ces sujets. On

### Le Tuscania et le Rochambeau en collision

New-York, 23. — Le Tuscania, de la ligne Anchor, qui est arrivé hier d'une croisière aux Indes avec 220 touristes a frappé le paquebot français "Rochambeau" qui venait d'arriver du Havre avec 145 passagers. Le Rochambeau fut fort endommagé. Le coût des réparations pour le Rochambeau s'éleva à \$15,000.

### LE ROI GEORGES V FERA UNE CROISIÈRE DANS LE MIDI

**Sa Majesté a besoin de l'air pure pour se remettre. SUR SON YACHT**

### La Grande-Bretagne aime nos pommes

HALIFAX, 24. (Presse canadienne). — Jusqu'à date 1,003,872 barils de pommes ont été expédiés de ce port en Angleterre. C'est la ville de Londres qui en a acheté la plus grande quantité, soit 354,715 barils.

### IL DENONCE LE THEATRE ET LE CINE

**Le chanoine Boulay, de Trois-Rivières, met les fidèles en garde.**

### LES PIÈCES MIXTES

TROIS-RIVIÈRES, 23. (Du correspondant de la "Patrie"). — Du haut de la chaire, à toutes les messes, à la cathédrale hier, M. le chanoine François Boulay, curé de la cathédrale, a dénoncé avec une grande énergie et en termes bien entés, les pièces mixtes de théâtre et de cinéma dans notre ville. M. le chanoine Boulay rappela tout d'abord que le Concile Plénier de Québec a défendu aux catholiques de se rendre à ces spectacles. C'est une autre raison dans le cas actuel de se délier et de se renseigner. L'expérience qui a été faite il y a quelques semaines est une leçon que les fidèles ne doivent pas oublier. Des auditeurs ont été surpris de voir que les pièces qui sont jouées dans les théâtres de notre ville sont des pièces mixtes. Je ne saurais trop vous recommander d'être prudent sous ce rapport. L'oubliez pas que les théâtres français ont des pièces mixtes.  
"Je veux aussi ajouter un mot au sujet du cinéma. Le cinéma dans notre ville qui traite des méfaits du cinéma, l'ont appelé "le cinéma corrupteur des mœurs". C'est très juste. J'ai en ma possession les derniers programmes de cinéma de notre ville. Si l'on juge par ces programmes, on peut dire que le cinéma est un "corrupteur des mœurs".



CHARLES HUMBERT, qui menace de poursuivre Poincaré et Maginot pour diffamation.

### UN RESERVOIR GIGANTESQUE POUR QUÉBEC

**Pour répondre aux besoins nouveaux de cette ville. — Important rapport.**

### DEUX SUGGESTIONS

QUÉBEC, 21. (Du correspondant de la "Patrie"). — La construction d'un réservoir d'une capacité de 20 millions de gallons, ayant la forme d'un lac artificiel avec une profondeur moyenne de 24 pieds et la division du système de distribution de l'aqueduc de la ville en deux sections, sont les deux principales suggestions faites par la commission d'ingénieurs qui a étudié depuis quelques mois les améliorations à apporter au système d'aqueduc de la cité.  
Les ingénieurs ont soumis leur rapport au conseil de ville, hier soir. Le conseil, composé de M. P.-C. Laberge, de la commission des Services publics de la province; M. J. W. Orrock, ingénieur du C. P. R.; et M. B. Normandin, ingénieur du Service hydroélectrique de la province; M. J. A. Tremblay, ingénieur de l'aqueduc et Édouard Hamel, assistant de la cité.  
Outre les deux importantes suggestions, dont nous avons parlé, les commissaires recommandent à la ville la construction d'un barrage à l'issue du lac St-Charles, qui alimente l'aqueduc; la division des conduites d'adduction de 30 et de 40 pouces en 7 zones par le raccourciement intervalles, le raccourciement de 30 et 40 pouces au chemin St-Foye, et le réservoir projeté à l'issue de la division des conduites de 30 et 12 pouces pour desservir, par le réservoir, la partie basse de la cité et cette partie de la ville qui est comprise entre le fleuve et l'installation au pied de la rue Sherbrooke, d'un système de pompes comprenant deux unités d'une capacité de cinq millions gallons par minute, chacune, contre une hauteur de charge d'environ 12 pieds, l'alimentation de la partie basse de la ville par les conduites principales de 30 et de 12 pouces, et de la partie haute par celles de 4 et de 12 pouces; de remplacer sous les petites tuyaux et qu'il ne soit installé que des tuyaux de moins de huit pouces.  
Les recommandations des ingénieurs seront étudiées par le comité de l'aqueduc.

### LE MANITOBA S'OPPOSE A CETTE TAXE

**L'augmentation de la taxe sur l'essence est impopulaire. POUR LES FERMIERS**

### WINNIPEG, 24. (Presse canadienne).

— Le projet de loi du gouvernement portant la taxe sur l'essence de trois sous, avec un rabais de sous sur l'essence servant au fonctionnement des machines agricoles, a soulevé une vive opposition, hier, à la Chambre. Le premier ministre John Bracken déclara que le gouvernement allait dépenser cette année \$50,000 de plus pour les routes et que l'augmentation de la taxe était nécessaire pour contrebalancer la réduction de \$5 demandée pour les permis d'auto.  
Ceci, la députation répondit que le gouvernement voulait faire la cour aux fermiers dans un but politique.  
Une résolution demandant le renvoi du projet fut rejetée à main levée.  
L'amendement à la loi des Eglises unies du Canada vint en deuxième lecture cet après-midi. On programma de discuter d'abord un autre projet de loi, qui est une loi de réforme. Son rapporteur, R. Jacob, libéral, a reçu cependant la promesse de l'appui de son parti et de plusieurs autres députés.

### Mgr Brunault, évêque de Nicolet, est nommé assistant au trône.

### AUTRES ASSISTANTS

ROME, le 6 février. (De notre correspondant romain). — Les "Acta Apostolicae Sedis" sont le journal officiel du Saint-Siège. Le numéro de février de ce Recueil qui paraît aujourd'hui contient plusieurs nominations qui intéressent tout particulièrement le Canada.  
Par bref apostolique, le pape Pie XI a conféré le titre d'assistant au trône pontifical à Mgr Brunault, évêque de Nicolet, voulant ainsi donner à l'éminent prélat un témoignage de particulière affection à l'occasion de son jubilé épiscopal. Ce titre remonte au XIIIe siècle et les évêques assistants au trône pontifical ont été successivement consacrés et acérés par des lettres apostoliques des Papes Jules III, Grégoire XV et Benoît XIV. Les évêques honorés de ce titre prennent place avant les autres dans les cérémonies et les cortèges que préside le Souverain Pontife.  
L'occasion s'est aussi présentée dans ce collège prélatrice par Mgr Emard, archevêque d'Ottawa, nommé assistant au trône le 23 mai 1917, Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, nommé le 8 avril 1919, Mgr Cloutier, évêque de Trois-Rivières, nommé le 3 février 1916 et Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi, nommé le 14 mai 1917.  
Les "Acta Apostolicae Sedis" annoncent également que le Souverain Pontife a conféré la haute distinction de commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand à MM. François Alexandre Anglin, Philippe Pelletier et Rodolphe Lemoine, tous trois de l'archidiocèse d'Ottawa.

### DE NOUVELLES DISTINCTIONS PONTIFICALES

Mgr Brunault, évêque de Nicolet, est nommé assistant au trône.

### DES ELECTIONS POSSIBLES AU MOIS DE JUIN

Il faudrait dissoudre le parlement en mai. — Juin ou septembre.

### DANS LES PROVINCES

OTTAWA, 23. (Du correspondant de la "Patrie"). — La rumeur d'élections générales au mois de juin trouve beaucoup de partisans à Ottawa. On donne pour raison les deux élections provinciales qui se sont tenues dans les provinces maritimes dans le courant de l'été. Le sentiment populaire dans cette partie du pays semble depuis quelque temps favoriser les conservateurs et dans le cas d'un changement de gouvernement, (les libéraux sont au pouvoir dans la Nouvelle-Ecosse et dans le Nouveau-Brunswick), l'effet serait d'une grande portée dans un appel au peuple pour le fédéral. Mais advenant la réélection des gouvernements provinciaux, il reste à dire certain qu'ils subissent des pertes considérables.  
Sir Wilfrid Laurier faisait ordinairement précéder ses élections d'un appel à l'indépendance provinciale, généralement Québec, mais cette fois-ci, c'est l'hon. Mackenzie King qui devra, dit-on, procéder. Pour faire des élections générales en juin, il faudra une raison pour dissoudre le parlement rapidement et le plus tard en mai. Le projet sera probablement le contrat Petersen ou les taux de fret si l'opposition met de la mauvaise volonté à accepter la politique du gouvernement sur ce sujet. Il y a d'autres personnes qui croient plutôt à des élections générales en juillet ou en septembre, mais presque tous s'accrochent maintenant à dire qu'un appel au peuple sera fait certainement cette année.

### LA GAZOLINE EST CHERE A OTTAWA ET LES GENS PROTESTENT

OTTAWA, 24. (Du correspondant de la "Patrie"). — Depuis quelques temps le prix de la gazoline a augmenté de quatre sous les gallons à Ottawa, et en ajoutant la nouvelle taxe provinciale de trois sous, le gallon, on arrive au résultat suivant: chaque propriétaire de taxi verra ses dépenses augmenter de \$250 par année. A Ottawa, on considère la nouvelle taxe trop onéreuse.

### Restitutions qu'on ne peut s'expliquer

PARIS, 24. — Les habitants de Spa, des sources de Vittel et de villages environnants sont fort intrigués depuis quelques jours par des lettres qu'ils reçoivent et qui contiennent des billets de banque variant de vingt à cent francs. L'enquête est libellée ainsi: Restitutions.  
Plusieurs milliers de francs ont été ainsi distribués par ce "marchand de bonheur" dont les mobiles sont assez cachés pour induire les autorités à ouvrir une enquête.

### UN QUAI A LA COLONIE DES GREVES

OTTAWA, 23. — (Spécial à la Patrie). — La "colonie des grèves" située aux limites de la paroisse de Contrecoeur, en face de Lanoraie, d'une dizaine de milles du quai de Contrecoeur, a demandé un quai pour desservir cette partie de la paroisse. On sait qu'il passe chaque été à la colonie des grèves plusieurs milliers d'enfants pauvres en vacances et pour leur approvisionnement, il faut aller à de grande distance. M. Jos. Archambault, député du comté Chambly-Verchères, a insisté auprès des autorités pour que ce quai soit construit cette année.

### LES 300 ANS DES JESUITES AU CANADA

**Le programme des fêtes en juin à Québec est arrêté.**

### GRAND EVENEMENT

QUÉBEC, 24. (Du correspondant de la "Patrie"). — On vient d'arrêter les grandes lignes du programme de la célébration du troisième centenaire de l'arrivée des Jésuites au Canada, qui aura lieu au cours du mois de juin prochain. La commémoration de cet anniversaire débutera par une grande messe pontificale célébrée par Son Eminence le cardinal Bégin, à la chapelle du Séminaire.  
Sa Grandeur Mgr Arthur Béliveau, archevêque de St-Boniface, prononcera l'allocation de circonstance. Il y aura aussi une séance littéraire et musicale à l'Université Laval. Le public entendra alors des orateurs distingués. Ce sera d'abord le recteur de l'Université Laval, M. l'abbé Camille Roy, qui soulèvera la bienvenue au public et appuiera sur les grandes leçons se dégageant de l'anniversaire.  
L'hon. sénateur Thomas Chapais parlera ensuite des questions controversées dans les relations des Jésuites. M. Léon Mercier Gouin, avocat, de Montréal, entretiendra le public sur le "Vieux Collège de Québec" fondé par les Jésuites. M. l'abbé Scott, curé de Sainte-Foy, a pris pour sujet de sa causerie: "Les Jésuites et l'histoire du Canada".  
On organise aussi une promenade historique à laquelle prendront part les représentants officiels de la ville. L'on visitera le monument du Père Massé, à Sillery, le fief de S.-Michel, l'église de Sainte-Foy, l'église des Hurons, le monument Jacques-Cartier et à chacun de ces endroits un guide donnera un bref historique. Les fêtes dureront deux jours. La date en sera fixée prochainement.

### LE K. K. K. NE S'OCCUPE PAS DE L'ETRANGER

**C'est une association purement américaine et pour les Américains.**

### MISE AU POINT

TORONTO, 24. — (Presse associée). — "Ceux qui prétendent propager les doctrines du Klu Klux Klan au Canada n'appartiennent ni directement ni indirectement à cette association", déclare un communiqué de l'Association des Américains d'Amérique. Personne, soit individuellement, soit collectivement, individu ou corporation, n'a le droit de propager ses doctrines au-delà des frontières constitutionnelles des Etats-Unis.

### L'INSTALLATION DES BUREAUX DANS CETTE ANNEXE DU PARLEMENT

QUÉBEC, 24. (Du correspondant de la "Patrie"). — Les bureaux à installer dans la nouvelle annexe du Parlement sont ceux du département des automobiles; ces bureaux qui occupent depuis quelques années un étage de l'Auditorium viennent d'être transportés dans la nouvelle bâtisse parlementaire où ils occupent le premier étage. L'alle O'Connell n'est pas encore complètement terminée, mais elle sera dans quelques semaines.

### LE ROI GEORGES V FERA UNE CROISIÈRE DANS LE MIDI

**Sa Majesté a besoin de l'air pure pour se remettre. SUR SON YACHT**

LONDRES, 23. (Presse associée). — Bien que l'on ait pris soin de dire que l'état de santé du roi Georges V n'est plus inquiétant, le fait qu'on lui ait conseillé un voyage sur la Méditerranée n'a pas moins impressionné le peuple. Tous les journaux consacrent leur première page à cette nouvelle.  
Comme Sa Majesté est rarement malade, on attache une grande importance à son départ prochain. Il n'en était pas de même du roi Edouard VII qui passait tous ses hivers dans le Midi de la France, et de sa grand-mère, la reine Victoria, qui s'y rendait souvent. Georges V, au contraire, n'a quitté la Grande-Bretagne que quelques fois depuis son ascension au trône, en 1910. Et ce fut toujours, durant la guerre, pour visiter ses troupes au front, en France et en Italie.  
On croit que Sa Majesté voyage à bord du yacht royal "Victoria et Albert", de 4,700 tonnes. Il se trouve actuellement à Portsmouth, prêt à partir.  
La reine Marie l'accompagnera probablement pas le roi. Elle n'aime pas, en effet, la mer, excepté par très beaux temps. Elle se rendra plutôt à Calais d'où elle prendra le train pour Madrid. Le comte du roi, le duc de Connaught, est actuellement à Beaulieu, sur la Riviera, et il est possible que le roi y séjourne pendant que le roi fera la Méditerranée.  
On fera en sorte que Georges V soit entièrement libéré des soucis d'état durant son absence. Ce sera donc là les premières vacances qu'il se sera permises depuis son couronnement. D'habitude quand il va à l'étranger, en Ecosse ou à Sandringham, il se tient en relations étroites avec ses ministres et consacre une partie de la journée aux affaires officielles.  
Le voyage du roi Georges ne modifiera en rien celui du Prince de Galles, quoique cela soit contraire à la tradition qui ne veut pas que le roi et le prince-héritier quittent le pays en même temps. Ce sera sans doute le prince de Galles, troisième fils du roi, qui remplira les obligations royales.  
Il n'y aura pas de bulletin de santé publié aujourd'hui. Les médecins ne sont restés que quelques heures avec le roi ce matin. Sa température était normale.  
On espère que le voyage sur mer fera énormément de bien au roi. Sa Majesté aime la mer, écrit le "Times" de Londres, il n'est jamais aussi heureux que lorsqu'il va en bateau.  
Les amis du roi lui avaient souvent conseillé d'aller dans le Midi de la France afin d'éviter le climat malsain de l'hiver anglais, mais Sa Majesté avait toujours répondu: "Ma place est ici".  
Londres, 23. — Le roi Georges V, devant aussitôt remis de sa présente indisposition, se soustrait au régime climat de l'hiver en une mesure de précaution contre la possibilité d'une seconde attaque d'influenza, maladie actuellement très courante en Angleterre.  
Telle est la décision prise par les trois médecins du roi, le docteur Sir Milton Ross et les Drs Frederick Stanley Hewitt. Les trois médecins ont fait leurs visites régulières du matin et du soir plutôt longue, ont émis un bulletin à 8 heures ce soir, qui révélait pour la première fois combien grave avait été l'attaque de bronchite du roi, et pourquoi la convalescence était si longue.  
Les médecins ont suggéré au roi de passer le reste de l'hiver en une choisie dans la Méditerranée, à bord de son yacht, et ni doute que leur avis sera mis à exécution.  
Voici le texte du bulletin officiel des médecins: "Le roi est en mesure de se remettre d'une manière satisfaisante. Il y a toujours une élévation dans la température, mais, ce soir, le progrès lent mais soutenu se continue."  
"Au début, l'influenza dont souffrait Sa Majesté était tout à fait la bronchite allant jusqu'à la base des poumons, — un genre de maladie tenace et de nature à résister longtemps."  
"Afin de recouvrer complètement la santé, nous conseillons, quand la convalescence sera venue, que Sa Majesté se rende dans le sud de l'Europe et fasse une croisière à bord de son yacht pour quelques semaines."  
(Signé) "HEWETT, "ROSS, "DAWSON".

### IL A ABATTU CINQ LOUPS EN UNE JOURNÉE

**Un bel exploit d'un trappeur dans le comté de Hastings.**

### UNE MARTRE

MARMORA, Ont., 23. — Armé d'un fusil de chasse ordinaire, un trappeur local, Sandford Lawrence, qui s'est toujours occupé de chasse a abattu 5 lours en une journée de chasse.  
Au lac Big Burn, dans le village de Lake, comté de Hastings, Lawrence avait placé un piège à cet endroit, depuis quelques jours dans l'espoir d'attraper une martre dont la peau est évaluée de 100 à 150 dollars.  
Le matin, le trappeur se rendit au piège pour voir comment les choses étaient. En arrivant, il y trouva un seul loup qui avait fait de gratter d'une balle. Dans l'après-midi, vers 4 heures, le trappeur entendit soudain des hurlements de loup. Il monta à un endroit d'où il pouvait bien voir le lac et aperçut un groupe de loup qui chassait un chevreuil. Tous couraient sur la glace du lac et vers l'endroit où Lawrence était bloqué.  
Lorsque les animaux furent arrivés assez près de lui le chasseur se mit à tirer. Ceci fut l'effet d'arrêter la course pendant un instant, et le trappeur en profita pour placer une balle dans un des loups, tandis qu'un second était aveuglé du même coup par les plombs de la cartouche. Lawrence tira dans la direction du troisième loup, qu'il abattit d'un coup. Le quatrième de la bande s'élança alors sur lui mais, ayant rechargé son fusil, le trappeur tira à nouveau, et deux autres loups furent tués instantanément d'une balle à la tête.  
Les peaux des bêtes tuées sont toutes d'environ la même longueur, mesurant du museau au bout de la queue cinq pieds. Ceci est un fait remarquable. Les deux autres étaient des femelles.  
Le second jour de chasse rapporté au chasseur, la martre qu'il avait tant désiré attraper, et un renard rouge. En tout, le trappeur lui rapporteront \$268.

### LES PAYSANS S'ATTENDAIENT A CET EMBARGO

**Ce que le Nouveau-Brunswick a expédié avant cette mesure.**

### POMMES DE TERRE

SAINT-JEAN, N.-B., 23. — La nouvelle voulant que le ministère britannique de l'Agriculture ait mis un embargo sur les importations de pommes de terre canadiennes en Angleterre, n'a pas surpris les cultivateurs et expéditeurs du Nouveau-Brunswick, quoiqu'il en résulte un désappointement sérieux.  
Depuis que les pommes de terre américaines ne peuvent plus entrer en Angleterre, des rapports furent constamment reçus annonçant qu'on mettait aussi le ban sur les produits canadiens et les expéditeurs en envoient dernièrement à raison de cinq cents wagons par semaine. Le résultat fut que 238,044 boisseaux ont été expédiés du Nouveau-Brunswick depuis les envois du 24 octobre laissant le port de Saint-Jean et il y a actuellement en transit de 60,000 à 70,000 boisseaux qui ne seront pas affectés par le décret prohibitif. Une inspection de toutes les pommes de terre envoyées du Nouveau-Brunswick a été faite par M. D. J. McLeod, pathologiste fédéral, qui a ses quartiers au Nouveau-Brunswick.  
Le nombre total de sacs envoyés fut de 144,899 divisés comme suit: 9,350 sacs de 180 livres, 14,150 sacs de 168 livres, 2,634 sacs de 140 livres, 85,978 sacs de 112 livres, 2,487 sacs de 90 livres.

### LE PAPIER NE CRÉERA PAS DE CARDINAUX

ROME, 24. (Presse associée). — Le pape Pie XI tiendra un consistoire, comme c'est la coutume avant toute canonisation, en mars ou en avril prochain. On ne s'attend pas à ce qu'il crée de nouveaux cardinaux. Cela ne se fait pas, en effet, durant une année sainte consacrée à la pénitence et à la prière. La création de cardinaux est toujours une grande réjouissance pour l'Eglise.

### Ce que l'Assistance publique a rapporté et la métropole

QUÉBEC, 23. (Du correspondant de la "Patrie"). — D'après l'information donnée par le gouvernement en réponse à une interpellation de monsieur Elisée Thériault, député de l'Islet, les recettes totales de l'Assistance Publique pour l'année 1923-24 ont été de \$1,079,548.97. L'hon. M. Davia, secrétaire de la province, a aussi répondu à monsieur Thériault que la cité de Montréal a contribué au fonds de l'Assistance Publique la somme de \$528,493, tandis que les autres "bons" recueillis par l'Assistance Publique de la cité de Montréal ont reçu la somme de \$764,051.17.

### CHEMIN DE FER DE QUÉBEC AU LABRADOR

QUÉBEC, 24. (Du correspondant de la "Patrie"). — Un développement d'une valeur de 200 millions au moins, et le territoire en question contient toutes les richesses naturelles que l'on croit y trouver, résultera du projet de la Québec Great Northern Co., qui projette de construire un chemin de fer de Québec au Labrador, dans l'opinion de Monsieur Cars, de Toronto, un des promoteurs de la nouvelle compagnie. Le bill a été étudié, ce matin, par le comité des chemins de fer qui après l'adoption de plusieurs clauses, a décidé de le remettre à aujourd'hui.

### LE BOURREAU ELLIS OFFRE SES SERVICES

**Pour la pendaison du capt. Pirie, à Ottawa, le mois prochain.**

### OTTAWA, 24. (Du correspondant de la "Patrie").

— Le bourreau Ellis, de Montréal, a écrit au shérif Richardson, lui offrant ses services pour la pendaison du capitaine J.-B. Pirie dont l'exécution doit avoir lieu à Ottawa le 24 du mois prochain. L'offre a été acceptée, et Ellis viendra bientôt examiner la potence de la prison locale qui n'a été utilisée qu'une fois depuis plus d'un demi-siècle. Pirie semble toujours indifférent à son sort, en parlant à personne et passant la plus grande partie de son temps à lire.

### Ces commandes de rails à la British Empire Steel

SYDNEY, 24. (Presse canadienne). — La commande de 35,000 tonnes de rails donnée à la British Empire par les chemins de fer de l'Etat, a été en décembre dernier, déclara la compagnie. Quant à celle de 12,000 qui vient d'être commandée, elle a été donnée en août.

### La flotte américaine en Australie

MELBOURNE, 23. (Presse associée). — Le premier ministre Bruce a écrit à Washington pour connaître l'itinéraire que suivra la flotte américaine pour se rendre en Australie. Le gouvernement démentera \$100,000 pour recevoir les marins.

### Le code de la route au Manitoba

WINNIPEG, 23. — L'honorable W.-R. Clubb, ministre des Travaux Publics, présentera cette semaine à la législature un bill établissant une zone de 1,500 milles pour les camions-automobiles pouvant circuler sur les routes provinciales du Manitoba.

# L'ASILE POUR LES FOUS CRIMINELS DANS LA PROVINCE

### Le gouvernement considère comme nécessaire et urgente la construction de cette institution. — Les octrois aux maisons de charité ont été votés.

## DES BANQUETTES VIDES

QUEBEC, 24. (Du correspondant de la "Patrie"). — Suivant l'usage ancien, mais qui n'a rien de solennel, la chambre a siégé lundi après-midi dans des banquettes vides. On n'a pas eu le temps de réunir suffisamment de députés pour constituer le quorum, et, dans la suite, à porter l'assistance à une vingtaine de députés.

Néanmoins, la chambre a fait un assemblée de besogne pendant les deux heures qu'elle a siégé.

L'honorable M. Taschereau a fait adopter en troisième lecture le projet de loi créant un asile pour les détenus aliénés dans la province. Le premier ministre a déclaré que le gouvernement n'a pas encore de plan défini pour l'établissement de cette institution mais qu'il songe à construire une annexe au palais de justice et à la prison de Sainte-Scholastique pour l'installer à cet endroit. La direction en sera confiée à un des membres du parlement en Europe pour étudier le traitement des maladies mentales. Nous avons déjà expliqué en détail cette loi, qui répond à un besoin dans notre province, et dont les membres de l'opposition ont été les premiers à féliciter le gouvernement, tout en faisant certaines réserves quant aux détails de la mesure, qui a été discutée dans des comités de la chambre.

Le premier ministre a aussi obtenu l'approbation de la chambre à un autre projet de loi portant que les nominations de députés-shérifs, députés-protonotaires ou autres officiers de justice seront nommés par le gouvernement de la province dans les cas où les shérifs, les protonotaires, etc., ont actuellement la discrétion de ces nominations bien que les titres soient réservés à la province.

Tous les ans, la Législature vote des octrois aux institutions de la province. La liste en est nombreuse. Comme il n'y avait pas autre chose à faire hier après-midi, les deux chefs se sont entendus pour voter ces items des subsides, qui ne soulèvent jamais de discussion. On a voté ainsi une somme de \$31,895. Les institutions qui bénéficient de ces octrois sont celles qui ne se sont pas placées sous la loi de l'Assistance Publique.

## L'ASILE DES DETENUS ALIENES

Le projet de loi créant l'Asile des détenus aliénés fut la première question soumise à la chambre. Le premier ministre, en expliquant à la chambre, a déclaré que l'institution projetée est devenue nécessaire tant au point de vue humanitaire que pour la bonne administration des asiles de la province. Présentement, les criminels atteints d'aliénation mentale temporaire ou permanente sont internés dans les asiles. Comme ils sont sujets à un traitement différent de celui des autres détenus, il s'ensuit que leur présence dans ces institutions crée une situation difficile. On compte actuellement 400 à 500 de ces malades, qui devront être transportés dans une annexe à la maison de détention dès qu'elle sera établie.

Le premier ministre déclare que le gouvernement n'a pris aucune décision encore au sujet du site du nouvel hôpital. On a pensé toutefois de construire une annexe à l'édifice que le département du Procureur-général possède actuellement à Sainte-Scholastique et qui servait de prison et de palais de justice.

Le docteur P.-V. Faucher, de Québec-Contre, a été nommé rapporteur du bill. Il demande cependant au gouvernement de faire en sorte que l'un des nôtres en ait la direction.

Le premier ministre lui répond que deux médecins canadiens-français sont actuellement en Europe pour étudier le traitement des maladies mentales, et que le gouvernement se propose de confier à l'un d'eux la surintendance de l'institution.

Le Dr Faucher s'objecte à ce que les règlements de surintendant médical de l'asile des détenus aliénés soient soumis à l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, ne voyant pas que le conseil exécutif puisse régler ces questions médicales.

Il n'y a rien de nouveau à déclarer, car il observe l'hon. M. Taschereau, fit la loi actuelle des asiles, c'est-à-dire des prisons, et qu'il faut une autorité quelconque pour juger les plaintes qui pourraient être faites. De plus, le gouvernement, qui paie sa part, a droit d'exercer un certain contrôle.

## A PROPOS DE NOMINATIONS

Les députés-shérifs et les députés-protonotaires payés par la province sont actuellement nommés par les shérifs et les protonotaires. C'est ce que veut modifier le deuxième bill que l'hon. M. Taschereau a fait adopter à la chambre. Ces fonctionnaires étant payés par la province, le gouvernement croit qu'il lui appartient de les nommer. Le bill a été adopté.

## OCTROIS A 91 INSTITUTIONS

La chambre s'est ensuite formée en comité des subsides et a voté des octrois à 91 institutions de charité de la province, dont le montant total est de \$31,895. Les institutions subventionnées sont les suivantes:

- Alexandra Hospital, Montréal, \$500; Asile, rue Bonaventure, Montréal, \$200; Asile de Nazareth pour les enfants abandonnés, Montréal, \$200; Asile de St-Vincent de Paul, Montréal, \$315; Catholic Sisters Home, Montréal, \$500; Church Mission, Montréal, \$135; Hôpital des incurables, Montréal, \$200; Hôpital de St-Joseph, Montréal, \$105; Hôpital de St-Pierre, Montréal, \$105; Hôpital de St-Joseph, Montréal, \$375; Hôpital de St-Joseph, Montréal, \$500; Old Brewery Mission, Montréal, \$200; Orphelinat St-Armand, Montréal, \$500; Petite Soeurs des pauvres, Montréal, \$200; Prisoners Aid Association, Montréal, \$300; Refuge des incurables, Montréal, \$200; Rôles de Québec, \$500; Dispensaire, Québec, \$105; Hôpital des Soeurs de la Charité de St-Sauveur, \$200; Maisons de la Providence, St-Malo, Québec, \$240; Malades indigents, Québec, \$240; Malades, sous les soins des Soeurs du Bon-Pasteur, Québec, \$1500; Oeuvre du Patronage, Québec, \$600; Ouvrier des Soeurs de la Charité, Québec, \$200; Patronage Laval, 30 Ave Bizeau, Québec, \$100; Québec Seamen's

Maladie d'estomac. "Pendant près de deux ans j'ai souffert d'une maladie d'estomac et suis devenu très faible. J'ai essayé de tout ce que je pouvais imaginer et tout ce que les gens m'indiquaient, mais sans aucun soulagement. Je lus alors une annonce de Novoro du Dr. Pierre et en essayai cinq bouteilles de ce remède m'ont guéri de ma maladie. Cette merveilleuse préparation végétale comme vous le savez, agit sur le système nerveux et les organes de digestion. Elle ne manque jamais de soulager ceux qui souffrent. Essayez-la. Les pharmaciens ne peuvent pas la vendre, des agents spéciaux seules la procurent. Écrivez au Dr. Peter Fahrney & Sons Co., Chicago, Ill.

Libre exempt de douane au Canada.



A Sainte-Genève de Pierrefonds, près de Montréal, la MAISON PATERNELLE de la famille Deschamps. C'est là que S. G. Mgr Deschamps vit le jour et fit ses premiers pas dans la vie. La famille Deschamps était une vieille famille de cultivateurs. (Cliché du photographe de la "Patrie").

# UN GIGANTESQUE CARTEL DANS L'INDUSTRIE FRUITIERE

### M. L. Duncan, commissaire enquêteur du gouvernement, condamne l'organisation Nash et recommande l'établissement d'une coopérative fédérale, la création d'une loi contre le trust, etc.

## DANS L'OUEST CANADIEN

OTTAWA, 24. (Presse canadienne). — M. Lewis Duncan de Toronto, qui fut désigné par le ministre du travail commissaire enquêteur sur la distribution des fruits et légumes en Colombie Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba, fait rapport que le cartel Nash fonctionne au détriment du public canadien, c'est-à-dire du producteur, du consommateur et du commerce même.

Le commissaire déclare qu'il existe dans les provinces de l'Ouest un cartel qui s'appelle "The Growers Sales Agency, Limited", association locale de commissionnaires qui se réunissent pour discuter les prix, mais que ce cartel se dissoudrait s'il était interdit au courtier d'avoir toute relation avec le commissaire Duncan.

Le résumé officiel du rapport Duncan se lit comme suit: "Au cours de son investigation, le commissaire a découvert un grand nombre d'usages suspects, notamment au cache des informations aux producteurs, on fait de faux rapports sur le réalisme des profits réalisés et même on érige le larcin en système."

"Les produits que le cartel frappe d'impôts sont parmi les produits du sol: les tomates, les fraises, les concombres, la rhubarbe et le cantaloup."

"Sur un wagon de ce dernier produit, les producteurs ont reçu pour leur part \$143.69 tandis que les courtiers ont obtenu \$119.83. Sur un wagon de tomates en boîtes, que les commissionnaires ont vendu pour les producteurs \$506.50, ils n'inscrivent dans leurs livres que \$412.50, soit \$94 de moins qu'ils n'avaient reçu en réalité tandis que les producteurs ont obtenu \$197.20 et ont une association de producteurs de tomates, la somme de \$3,247.63 fut illégalement dissimulée en réduisant les sommes réellement reçues. Sur un wagon de rhubarbe, une somme de \$197.20 fut cachée. Sur les fraises, les commissionnaires accordent de considérables rabais à leurs établissements

aux dépens du producteur.

"Le Nash-Mutual manipule également la production de conserves de la "Pacific Berry Growers Limited" et conspire avec cette firme pour se rembourser en faisant de faux rapports sur la vente et en retenant 15 cents sur chaque caisse de petits fruits reçue des producteurs."

"Le commissaire mentionne incidemment le fait que les conserves fabriquées par la "Pacific Berry Growers Limited" et manipulées par les maisons de la Nash-Mutual en 1924 manquaient de six à huit onces par chaudière de quatre livres."

Le commissaire Duncan recommande: "Qu'il soit interdit à tout cartel, tel que défini par la loi des enquêtes de 1923, contrôler plusieurs maisons de courtage, de s'occuper des affaires du courtier ou de manipuler les services à ce sujet."

"Qu'il soit interdit à tout cartel d'exiger comme condition de achat ou de manutention des marchandises le paiement d'une commission à la condition que rien n'empêche le paiement aux commissionnaires de la commission habituelle."

"Que la reddition de faux rapports de vente soit un délit criminel."

"Qu'il soit interdit à tout courtier ou agent maniant les produits du sol de réaliser un profit exorbitant."

"Que les courtiers, les agents, les commissionnaires et autres ayant affaire aux produits du sol soient obligés de tenir pendant une période de cinq ans un registre de toutes les marchandises passées par leurs mains."

"Que le ministre de la Couronne ait le pouvoir de faire examiner les livres, les documents et les registres de tout courtier, agent, commissionnaire ou autre personne maniant les produits du sol."

"Que l'on étudie si il n'est pas opportun d'adopter une loi analogue à la loi américaine contre les trusts."

# L'ADMINISTRATION DE GRAND'MERE

### Un surplus de \$2,358.40 en janvier. — Le rapport du géant.

GRAND'MERE, 23. (Du correspondant de la "Patrie"). — Nous donnons ci-dessous quelques extraits des faits les plus intéressants contenus dans le rapport mensuel sur nos opérations municipales, en janvier dernier, tel que présenté au conseil lors de sa dernière assemblée, par M. J.-A. Bernier, géant municipal.

Service des finances: Les salaires payés aux employés des différents services durant janvier furent de \$6,390.76.

A l'item des comptes courants on constate que le mois de janvier se termine avec un surplus de \$2,358.40 ce qui donne un surplus de \$4,668.19 pour les six premiers mois de l'année fiscale.

La brigade des pompiers a répondu à 8 appels dont 6 pour feux de cheminées et 2 pour fins d'exercices. Il n'y eut aucun dommage réels à la propriété, par le feu, durant ce mois.

Il y eut 7 arrestations d'opérés par des constables, dont 3 pour vols de fait et 4 pour obtention d'argent sous de fausses représentations. Nos constables ont répondu à 22 appels non suivis d'arrestations.

Les dépenses totales du département de feu et de la police en janvier s'élevèrent à \$882.50.

Pour l'entretien des chevaux de la corporation on a dépensé 70 niots d'avoine et 270 boites de foin.

Les dépenses courantes du service de la voirie s'élevèrent pour janvier à la somme de \$688.39 dont \$531.16 pour salaires et \$157.23 pour le matériel.

Service de la laquetterie et des égouts: M. le géant fait remarquer dans son rapport que nous aurons

# Mgr Heylen est en route pour l'Amérique

BRUXELLES, 24. (Presse associée). — Mgr Heylen, évêque de Namur, et président des Congrès eucharistiques internationaux s'embarquera le 4 mars pour préparer le congrès eucharistique de Chicago qui doit avoir lieu au prochain été.

# LES LIVRES DE RECOMPENSE A L'ECOLE

QUEBEC, 20. — (Du correspondant de la Patrie). — L'hon. Dr Choquette a présenté, hier, au Conseil Législatif, un projet de loi pour obliger les commissions scolaires de la province à ce que la moitié des livres de récompenses donnés aux élèves soient des livres canadiens. Cette mesure existe déjà dans les statuts, mais la chose est sujette à l'approbation du Conseil de l'Instruction Publique. Le nouveau bill supprime cette condition et rend la chose obligatoire pour les corporations scolaires.

# QUEBEC A BESOIN D'UN AGENT AGRICOLE AUX ETATS-UNIS

### C'est ce que l'on a fait ressortir à l'assemblée de la Coopérative Fédérée. — Les directeurs sont réélus. La fabrication du fromage dans Québec.

## UN AGENT A LONDRES

QUEBEC, 19. (Du correspondant de la "Patrie"). — La réélection de tous les officiers, l'adoption d'une résolution recommandant la nomination d'un agent agricole de la province aux Etats-Unis, et d'un agent de commerce à Londres, l'union des Fermiers-Unis et la Coopérative Fédérée ont été les principaux faits qui ont marqué l'assemblée annuelle de la coopérative, qui s'est terminée hier soir.

L'assemblée a aussi été marquée d'une vive discussion entre monsieur J.-A. Paquet, géant de la coopérative, et monsieur Jules Simard, inspecteur fédéral des grains de la coopérative. L'on a discuté sur le fait que le directeur de la coopérative, M. Paquet, dit qu'il a fait partie d'une tournée de vente de phosphate Thomas qui a coûté \$37 à \$54 la tonne les phosphates Thomas que la coopérative vend \$16.50.

M. Simard répond à M. Paquet en défendant les inspecteurs fédéraux et reprochant au géant de la Coopérative de ne rien connaître de l'agriculture alors que lui en a fait depuis 25 ans. Ju s'inspécteur, dit-il, et ne suis pas responsable des analyses. Monsieur Simard dit que la Coopérative devra suivre la loi comme les cultivateurs, mais que les cultivateurs ne sont pas responsables de la vente de ces phosphates. Faisant allusion alors à M. Simard, M. Paquet dit qu'il a fait partie d'une tournée de vente de phosphate Thomas qui a coûté \$37 à \$54 la tonne les phosphates Thomas que la coopérative vend \$16.50.

M. Paquet ayant affirmé que les rapports des inspecteurs étaient retardés parce qu'ils étaient mal faits, et que cela avait nu aux cultivateurs, M. Simard lui répondit que ce n'était pas vrai. Il s'ensuivit une prise de bec. M. Simard dit qu'il a pu se glisser des erreurs chez les inspecteurs, mais que les cultivateurs ne sont pas responsables de la vente de ces phosphates. Faisant allusion alors à M. Simard, M. Paquet dit qu'il a fait partie d'une tournée de vente de phosphate Thomas qui a coûté \$37 à \$54 la tonne les phosphates Thomas que la coopérative vend \$16.50.

# FETE POUR LE PERSONNEL DE M. DUFRESNE

### Le maire et les principaux citoyens de Joliette présents au banquet. LES DISCOURS

JOLIETTE, 24. — (Du correspondant de la "Patrie"). — L'un des banquets les plus intéressants est celui qui a été donné à la maison Dufresne et aux amis de la maison à Joliette, samedi soir, par le président de M. Joseph Dufresne, député du comté de Québec et président de la compagnie.

Après ce banquet, M. Joseph Dufresne adressa la parole.

"C'est un bien vil plaisir pour moi de me trouver dans cette salle pour rencontrer les principaux employés de la compagnie dont je suis le président. Je veux parler des voyageurs. Je fus heureux cet après-midi de converser avec eux et de parler d'affaires. Ce soir, cependant, tous ensemble, nous parlerons d'affaires encore mais d'affaires de famille. Tout d'abord, je suis heureux de souhaiter la plus cordiale bienvenue à M. J.-E. Ladouceur, maire de Joliette, et de lui présenter les tous ces phalanges d'hommes qui font grandir et prospérer la maison Jos. Dufresne Limitée. Ces voyageurs sont mes meilleurs employés, ce sont eux qui, grâce à leur travail et à leur esprit d'initiative donnent à notre ouvrage constamment aux 400 employés qui travaillent pour la manufacture et je dois leur payer publiquement un tribut de reconnaissance pour l'excellent travail qu'ils accomplissent dans leur domaine respectif. La manufacture Dufresne existe à Joliette depuis 12 ans. Le 16 février 1913, un terrible incendie détruisait en effet la manufacture appelée dans le temps manufacture Magnan. C'est alors qu'on fit une promesse sur moi, M. Ladouceur, de me servir de directeur, ce que n'était du nombre, en vue de relever des centres cette industrie. Je fis appel à la ville de Joliette qui me favorisa d'un bonus de \$5,000.00 et me fit un prêt de \$5,000.00. De mon côté, je m'engageais vis-à-vis de la ville de Joliette d'acquiescer à un prêt de \$25,000.00 en salaires. La chance me favorisa et j'obtins de magnifiques succès. Aujourd'hui, la maison Jos. Dufresne Limitée procure de l'ouvrage à 400 personnes et paie annuellement un montant annuel de \$150,000. C'est mon intention que cette industrie vive et grandisse et qu'elle soit l'idéal de tous. Je me plais à féliciter M. L.-G. Plourde pour la manière sage et éclairée avec laquelle il administre les affaires de la compagnie et vous, Messieurs les voyageurs de Toronto, Québec, Montréal, Sherbrooke et aussi à ceux de Winnipeg qui ne peuvent venir à cause du long trajet qui les auraient dû faire, je vous dis merci."

M. Dufresne termine ses remarques en disant que dans l'Ouest l'an dernier, il s'est vendu pour plus de \$60,000.00 de marchandises et qu'il compte sur le support de tous les voyageurs pour que les affaires prospèrent davantage.

M. J.-E. Ladouceur, maire de Joliette, succéda à M. Dufresne. "Je ne suis pas surpris de l'invitation de M. Dufresne de venir assister à ce banquet familial. M. Dufresne ne compte parmi mes plus anciens et mes meilleurs amis et je tenais à le féliciter pour son succès. Je réclame avec honneur un titre, c'est celui d'ami de la maison Jos. Dufresne Limitée et je crois être le seul homme à qui M. Dufresne ne dit pas d'augmenter les affaires. Je suis heureux des relations qui ont existé entre lui et moi mais plus heureux encore de la renommée de la maison qui a franchi les murs de cette ville et est devenue une ville de renommée. Je souhaite de longs et heureux jours à M. Dufresne pour le bien de l'entreprise."

Ont aussi parlé: MM. Lachaine, de Québec, M. Jeandron, de Toronto, M. Goldman, de Toronto, M. Gagnon, de Québec, MM. Laurier et Pelletier, de Montréal, M.M. Raymond Haquette et A. Robitaille, de Joliette, M. Lortie, de Québec, M. Armand Plourde, de Sherbrooke et plusieurs autres.

Après le banquet, il y eut chant et musique et tous s'amuseront gaiement jusqu'à une heure avancée.

Les voyageurs de la maison Dufresne arrivèrent à Joliette samedi matin et durant l'après-midi, il y eut visite complète de la manufac-

# LE RAVITAILLEMENT DES CAMPS DU BAS SAINT-LAURENT

### Les équipages de chiens mis de nouveau à contribution pour les malades.

## Le "Mikula".

QUEBEC, 23. (Presse canadienne). — De nouvelles courses de chiens, mais cette fois sans les acclamations de la foule, à leur départ, ont eu lieu vers la fin de la semaine dernière dans le bas Saint-Laurent. Leur but, cette fois, était purement humanitaire, rivalisant d'intérêt avec cette grande course qu'il y eut dernièrement dans l'Ataska alors qu'il s'agissait de transporter à Québec pour les malades à Nome, une course contre la mort dont les péripéties sont actuellement connues dans le monde entier.

Cette dernière course, pas aussi grave que celle racontée concernant Nome, était néanmoins assez importante car il s'agissait de besoins médicaux urgents dans les chantiers de la rive nord du Saint-Laurent. Le département de la Marine, à la suite des demandes qui lui furent faites envoya le "Mikula", chargé de produits pharmaceutiques et autres pour ravitailler les camps. Les équipages de chiens furent chargés de conduire ces équipages de chiens et de se tenir prêts à recevoir les précieux cargaisons attendues des navires.

Ce fut d'abord à Franklin et à la cargaison fut descendue, des équipages de chiens partirent en hâte pour couvrir les distances allant jusqu'à 60 milles. Les routes étaient mauvaises, les chiens fatigués et les équipages de chiens se fatiguèrent rapidement et les pauvres bêtes arrivèrent à destination épuisés. Les médecins dans les différents camps ne perdirent pas de temps à utiliser les précieux produits. On suivit la même procédure à Godbout et aux Sept-Îles.

# LES ECHEVINS ELUS A SAINT-JEAN

### S. JEAN, 24. (Du correspondant de la Patrie). — Les élections municipales ont eu lieu lundi. Le maire Pierre Trahan avait été réélu par acclamation le 16 courant.

Martial Rhéaume est réélu échevin au siège No. 6 du conseil par une majorité de 195 voix sur Louis Homond. Le nombre de votes pour M. Martial Rhéaume fut de 419 et pour M. Louis Homond de 219.

Fut élu échevin au siège No. 5 du conseil, M. J. Eugène Dupuis, manufacturier, par une majorité de 289 votes sur son opposant, M. Armand Brousseau, notaire. Le nombre de votes fut, pour M. Eugène Dupuis, de 469, et pour M. Armand Brousseau, de 177. Sur 540 électeurs, 650 ont voté.

### MAISONS RECOMMANDABLES

AUX LECTEURS DE

## La Patrie

HEBDOMADAIRE

### L'Antikor Laurence

Enlève les cors, verrues et durillons sans effraction. En vente partout, 25c la boîte. France par la poste. Pharmacie LAURENCE Montréal.

### LE RAVITAILLEMENT DES CAMPS DU BAS SAINT-LAURENT

Les équipages de chiens mis de nouveau à contribution pour les malades.

### Le "Mikula".

### \$8000.00 DONNE GRATIS

Les Prix en Argent que nous avons donnés s'élevaient au montant ci-haut mentionné. Nous donnerons encore \$500.00

1er Prix \$100.	5ème Prix \$40.
2ème Prix \$75.	6ème Prix \$30.
3ème Prix \$50.	7ème Prix \$25.
4ème Prix \$30.	8ème Prix \$20.

5 Prix de \$10. Chacun en Argent 10 Prix de \$5. Chacun en Argent

### TRouver

Resolvez cette énigme et obtenez un PRIX EN ARGENT. Si vous regardez attentivement la figure de sept personnes, dissimulées dans la grande roue, l'accident d'automobile.

POUR LA COMMUNIQUER, TROUVER la vignette et envoyer nous la avec un coupon rempli de votre adresse. Écrivez l'adresse à la Patrie, 100, rue St-Jacques, Québec, P. Q. Une condition très simple à remplir. Ne vous inquiétez pas de ne pas gagner. Un bon point important. Si votre réponse est juste, vous recevrez un bon point important. Une condition très simple à remplir. Ne vous inquiétez pas de ne pas gagner. Un bon point important. Si votre réponse est juste, vous recevrez un bon point important.

### GOOD HOPE MANUFACTURING COMPANY

Good Hope Life Res. Cr. Co. MONTREAL

### Dissimuler les Années

Une application de la poudre de LAIT DES DAMES ROMAINES, contribue largement à la conservation de la peau. C'est la méthode la plus agréable et la plus sûre de faire disparaître les imperfections de votre visage. Elle ne sert pas de faire usage de poudres ou de crèmes. Elle est douce et agréable. Elle vous sert à vous-même et à votre jeunesse. Elle est la condition la plus simple à remplir. Ne vous inquiétez pas de ne pas gagner. Un bon point important. Si votre réponse est juste, vous recevrez un bon point important.

### LES ECHEVINS ELUS A SAINT-JEAN

S. JEAN, 24. (Du correspondant de la Patrie). — Les élections municipales ont eu lieu lundi. Le maire Pierre Trahan avait été réélu par acclamation le 16 courant.

Martial Rhéaume est réélu échevin au siège No. 6 du conseil par une majorité de 195 voix sur Louis Homond. Le nombre de votes pour M. Martial Rhéaume fut de 419 et pour M. Louis Homond de 219.

Fut élu échevin au siège No. 5 du conseil, M. J. Eugène Dupuis, manufacturier, par une majorité de 289 votes sur son opposant, M. Armand Brousseau, notaire. Le nombre de votes fut, pour M. Eugène Dupuis, de 469, et pour M. Armand Brousseau, de 177. Sur 540 électeurs, 650 ont voté.

# S. G. MGR ALPHONSE-EMMANUEL DESCHAMPS AUXILIAIRE DE MONTREAL

## Il est nommé par le Saint-Siège auxiliaire du coadjuteur de Montréal, avec le titre d'évêque de Thénessus. — Hommages de l'Université de Montréal.

### BELLE CARRIERE RELIGIEUSE

Tout le clergé du diocèse de Montréal aussi bien que les fidèles se réjouiront d'apprendre qu'un auxiliaire vient d'être nommé à S. G. Mgr Georges Gauthier, archevêque de Tarona et administrateur apostolique, en la personne de Mgr Alphonse-Emmanuel Deschamps, actuellement vicaire-général du diocèse. S. G. Mgr Deschamps devient auxiliaire du diocèse de Montréal, avec le titre d'évêque de Thénessus (Basse-Egypte), à l'entrée du canal de Suez.

Cette nomination arrive immédiatement après le voyage à Rome de S. G. Mgr Gauthier et faisait partie du bagage rapporté.

Mgr Deschamps n'est pas un inconnu dans Montréal et tant comme curé que comme aumônier à l'institution des sourdes-muettes et comme grand vicaire il a su s'attirer l'estime de tous.

S. G. Mgr Emmanuel Alphonse Deschamps, est né à Saint-Geneviève près de Montréal, le 12 juillet 1874, de Paul Deschamps, cultivateur et de Marie Anne Mélanie Sauvé. Il fit ses études au séminaire de Montréal et au collège Sainte-Marie de la même ville. Il y fut ordonné par S. G. Mgr P. Bruchési, le 23 décembre 1899. Il fut successivement vicaire à S.-Eusèbe de 1899 à 1900; il fut assistant aumônier et aumônier de l'institution des Sourdes-Muettes de 1900 à 1922 alors qu'il devenait vicaire général du diocèse. Il était aussi aumônier militaire des carabiniers Mont-Royal de Montréal ou soixante-cinquième régiment.

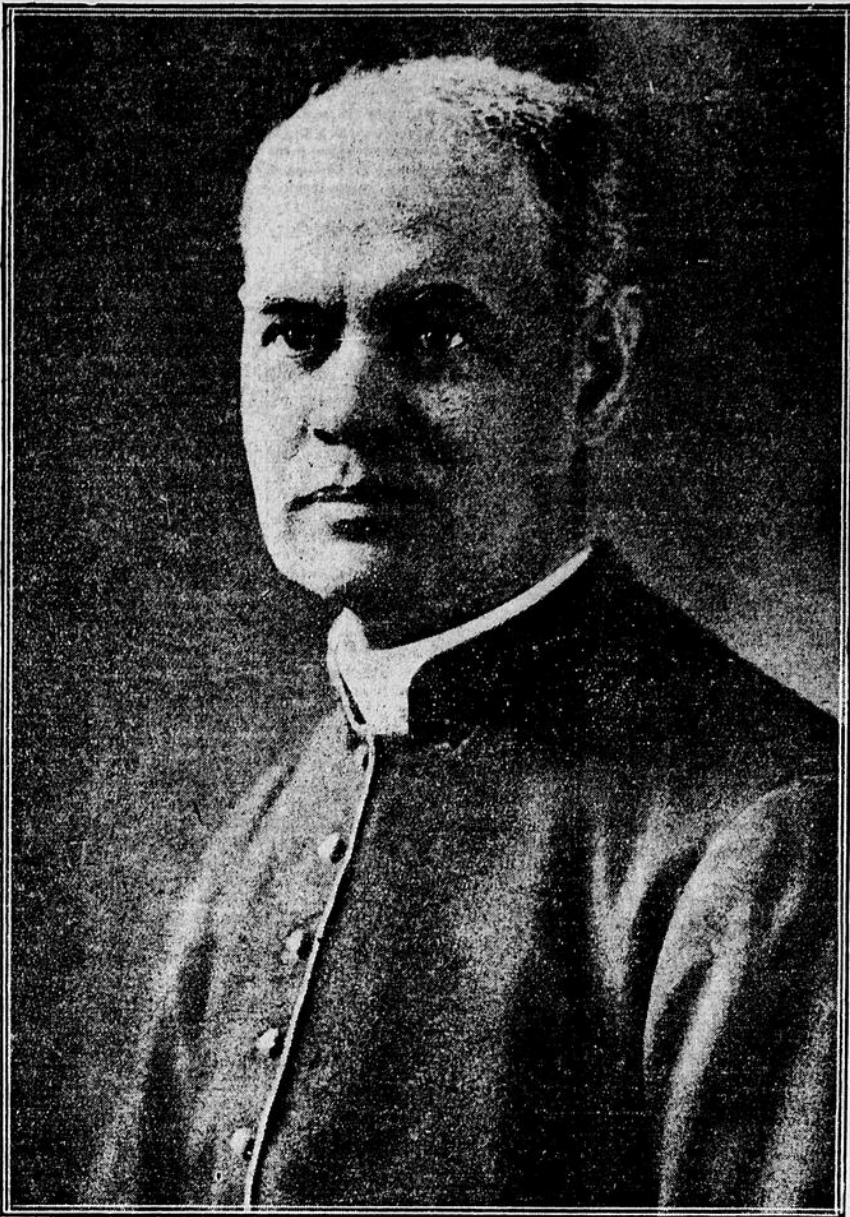
Au cours du voyage de S. G. Mgr Gauthier, Monseigneur Deschamps fut administrateur du diocèse.

### PREMIER HOMMAGE

Le premier hommage présenté au nouvel évêque et à l'auxiliaire l'a été par Mgr A.-V. J. Piette, recteur de l'Université de Montréal qui, à l'issue de la conférence du Dr Ernest Genevieve prit la parole et dit: "J'ai une première à vous annoncer et qui vous fera plaisir assurément. Mgr A.-E. Deschamps, vicaire-général du diocèse est nommé auxiliaire de S. G. Mgr G. Gauthier avec le titre d'évêque de Thénessus (Basse-Egypte), à l'entrée de l'isthme de Suez. Thénessus est un pays éloigné et les fidèles y sont rares. Mais S. G. Monseigneur Deschamps peut compter sur l'hommage des diocésains de

Montréal qui connaissent ses hautes qualités de cœur et d'esprit. A ceux qui auraient la fantaisie de se rendre en Basse-Egypte, Thénessus leur sera accueillant. A Monseigneur Deschamps auxiliaire de Montréal, l'Université de Montréal offre ses plus respectueux hommages".

Prié, ce matin, de faire une déclaration, S. G. Mgr Gauthier, évêque coadjuteur de Montréal a répondu, par l'entremise de M. le chanoine Valois, chancelier de l'archevêché, qu'il n'avait pour le moment rien à ajouter à l'information que nous publions. Rien n'a été encore décidé au sujet de la date du sacre de Monseigneur Deschamps.



SA GRANDEUR MONSIEUR ALPHONSE-EMMANUEL DESCHAMPS, actuellement vicaire général du diocèse de Montréal, que Sa Sainteté Pie XI vient de nommer auxiliaire de Montréal, avec le titre d'évêque de Thénessus. (Cliché Albert Dumas, rue Sainte-Catherine Est, près Saint-Denis.)

# IMPORTANTE SAISIE A LA GARE WINDSOR

## VISITE DES COMMISSIONS DES ECOLES

### Le bill de l'hon. M. David est soumis à la Chambre.

### LES LIVRES

QUEBEC, 20. (Du correspondant de la Patrie). — La vérification des livres des corporations scolaires de la province, sous le contrôle du secrétaire provincial, et par les vérificateurs chargés de la vérification des livres des corporations municipales, vient d'être soumise à la Chambre par l'honorable M. David, dans un bill qui a subi sa deuxième lecture et qui sera étudié la semaine prochaine.

La loi stipule que les vérificateurs du gouvernement seront tenus de faire la visite des bureaux des commissions scolaires mentionnées dans l'article 2835A qui lui sont désignés par le secrétaire de la province, afin de s'assurer: a) Que les livres, registres et archives de ces bureaux sont tenus correctement et suivant la loi; b) Que le contentement du secrétaire-trésorier est valable et satisfaisant; c) Que les deniers publics sont administrés suivant la loi; d) Que les lois relatives aux revenus et aux dépenses des commissions scolaires sont observées.

Chacun de ces officiers doit de plus faire aux commissions scolaires toutes les suggestions propres à leur faire adopter un système de comptabilité uniforme et, pour ce fin, leur fournir gratuitement tous les renseignements nécessaires. Chacun de ces officiers peut agir séparément. Chaque vérificateur devra faire un rapport au secrétaire sur les changements qui lui paraissent nécessaires pour assurer l'uniformité dans la comptabilité des bureaux et les recommandations de nature à assurer la sécurité des deniers publics. Et le secrétaire de la province pourra aussi charger les vérificateurs d'enquêter sur la conduite des officiers des municipalités scolaires. Ces personnes qui refusent de se conformer aux ordonnances à ce sujet est passible d'une amende n'excédant pas \$200 pour chaque offense.

## Les douaniers s'emparent d'une consignation de 200,000 cigarettes américaines.

### UNE ARRESTATION

L'une des plus importantes saisies de cigarettes américaines jamais faites à Montréal vient d'être opérée ce matin, à la gare Windsor, par les officiers du service préventif des douanes. Le prétendu contrebandier, Jos. Pigeon, demeurant numéroté par un de la rue Beaudry, a aussi été mis en état d'arrestation, comme il tentait de réclamer sa marchandise illicite à la consignation.

### A L'ARRIVEE DU TRAIN

Cette saisie, doublée de l'arrestation du contrebandier, a eu lieu ce matin, vers huit heures, peu après l'entrée en gare du train de Farnham. M. J.-E. Bisillon, chef du service préventif des douanes, opéra lui-même l'arrestation du prétendu contrebandier, Jos. Pigeon, et quelques employés du Pacifique Canadien, dont MM. Cassidy et Madison. M. Pigeon a été immédiatement remis entre les mains de la police.

### 200,000 CIGARETTES

La consignation illicite, qui se trouvait à bord du train de Farnham, à destination de Montréal, comprend 200,000 cigarettes américaines réparties dans une grosse malle, trois énormes colis, et deux valises que le contrebandier portait avec lui. Cette marchandise américaine avait passé les lignes de la frontière dans l'état du Vermont et avait été transportée ensuite sur des trains jusqu'à Farnham. De là, le contrebandier avait enregistré son bagage en gare du Pacifique Canadien, à destination de Montréal.

### L'ARRESTATION

Les officiers du service préventif des douanes se trouvaient à la gare un quart d'heure avant l'arrivée du train. Lorsque celui-ci entra, ils dépêchèrent quelques employés de la gare au wagon de fret pour surveiller la marchandise et se dissimulèrent près du comptoir de la consignation. Peu après, un nommé Joseph Pigeon se présenta avec son reçu d'enregistrement et réclama sa malle et ses colis. On l'arrêta, et ayant ouvert les deux valises qu'il portait avec lui, on les trouva remplies de cigarettes. Le bagage, également ouvert, sur les lieux, contenait 200,000 cigarettes.

### \$2,500

M. Bisillon nous déclare que ces cigarettes américaines constituent l'une des plus importantes consignations jamais saisies à Montréal. Cette consignation de cigarettes est évaluée à plus de \$2,500, abstraction faite des droits de douanes.

## AU SERVICE DE LA FAMILLE 86 ANS

### C'est le record établi par une servante centenaire en France.

### On la fête.

COMINES, France, 23. (Spécial à la Patrie). — Une servante pendant 86 ans dans la même maison est le record presque incroyablement accompli par Mlle Victoire Desmaux. Elle entra au service de la maison Leconte à l'âge de quatre ans et n'y est jamais sortie. Mgr Lecomte, évêque d'Amiens qui est de la famille, présida à la double célébration du centenaire de Mlle Desmaux et de ses années de service. On remarquait au banquet donné en son honneur tous les principaux citoyens de Comines et de la région.

## UN INCENDIE DE PLUS D'UN MILLION

EAST LIVERPOOL, Ohio, 23. — Des dommages pour plus de \$1,000,000 ont été causés au cours d'un incendie qui a détruit trois édifices, en a endommagés treize autres et a fait ravager tous les bas de la ville à bonne heure hier. Trois spectateurs de l'incendie ont été blessés par des éclats de verre. Les fonctionnaires de l'Etat ont été requis de tenir une enquête sur les causes de cet incendie.

## "Fatiguée et Agitée, Nerveuse et Découragée"

Mme M. Chevalier, Belle Rivière, Ont., écrit: "Pendant huit ans, je souffris de découragement, de l'insomnie, m'empêchant de dormir la nuit et le lendemain je me sentais si fatiguée que mon travail journalier était un fardeau pour moi. Je commençai à prendre la Nourriture du Dr Chase pour les Nerfs et je puis dire que je suis entièrement soulagée de la nervosité dont j'étais affligée, et les choses ne m'inquiètent pas comme elles le faisaient autrefois."



NOURRITURE DU DR CHASE POUR LES NERFS  
60c la boîte de 60 pilules. Edmanson, Bates & Co. Ltd., Toronto

## DE NOUVEAUX PRELATS POUR VALLEYFIELD

### MM. les chanoines T. Nepveu et R. Sabourin viennent d'être nommés.

### BIOGRAPHIE

VALLEYFIELD, 20. (Du correspondant de la Patrie). — Le diocèse de Valleyfield compte deux nouveaux prélats: de la Maison de Sa Sainteté. C'est la nouvelle que nous avons apprise ce matin. Les



MGR THEODOLE NEPVEU, curé de Beauharnois, qui vient d'être nommé prélat de la Maison Papale.

deux membres du clergé de notre diocèse qui sont honorés par le Sacré Collège sont MM. les chanoines Théodule Nepveu, curé de Beauharnois, et Pierre Sabourin, supérieur du collège de Valleyfield. C'est S. G. Mgr L.-M. Rouleau qui a rapporté les titres à ces deux chanoines bien connus et avantageusement dans notre diocèse. Mgr Nepveu est né à Saint-Asholastique en 1865. Il fit ses études à Chicoutimi et fut ordonné



MGR P. SABOURIN, supérieur du collège de Valleyfield, qui vient d'être nommé prélat de la Maison Papale.

à Montréal en 1896. Il est curé de Beauharnois depuis 1904. Il est le frère de M. l'abbé Delphin Nepveu, supérieur du séminaire de Sainte-Thérèse. Mgr Sabourin est né à Rigaud en 1872. Il y fit ses études et fut ordonné à Valleyfield en 1894. Il a toujours été au collège depuis son ordination et il occupe maintenant le poste de supérieur.

## Il boit de l'alcool pour friction et meurt peu après

OTTAWA, 23. (Du correspondant de la Patrie). — Thomas Scollard, pensionnaire au refuge de l'hôpital municipal pour avoir bu une bouteille d'alcool de bois destinée à des frictions. Scollard obtint l'alcool dans une pharmacie et revint au refuge passablement ivre. Se plaignant ensuite de douleurs au cœur il fut transporté à l'hôpital. Plusieurs cas d'empoisonnement par cet alcool ont été rapportés depuis quelques semaines.

## L'OEUVRE DES PP. JESUITES AU CANADA

### Appel en faveur d'une souscription de \$200,000 en signe de reconnaissance.

### FETE EN JUIN

QUEBEC, 21. — (Du correspondant de la Patrie). — A une courte séance de la Chambre, hier, l'hon. M. Nicoi a fait adopter une loi concernant la taxe sur les corporations commerciales dans la province. L'objet de la loi est de mettre toutes les corporations sur le même pied en appliquant la taxe aux compagnies étrangères représentées dans la province par des agents. La Chambre a aussi adopté le bill de l'hon. M. Taschereau concernant la précision des faits et accusations contenus dans les requêtes pour enquête sur les affaires publiques, ainsi que la loi relative à la juridiction de la Cour des Commissaires, et celle qui a trait aux requêtes dans les bureaux d'enregistrement.

### GAINESVILLE, Georgie, 23

(Presse associée). — W. J. Simmons, fondateur et ancien empereur du Klu Klux Klan, blessé dans un accident d'auto, vendredi soir, n'est pas encore hors de danger.

## DIT QUE'ELLE SOUFFRIT PENDANT SEPT ANS

### Lorsque les Pilules de Dodd pour les reins la soulagèrent des troubles.

Mme Nellie Bagan, ne trouva aucun soulagement dans son traitement à l'hôpital, mais les pilules de Dodd pour les reins apportèrent un soulagement rapide. Gilbert-Plains, Man., le 23 fév. (Spécial). — "J'ai employé les pilules de Dodd pour les reins, à différentes périodes, et je dois dire qu'elles sont les meilleurs pour ceux qui souffrent de dérangements des reins. J'ai eu beaucoup de troubles pendant 7 ans, j'allai à l'hôpital pendant un certain temps, mais sans en retirer beaucoup de bien. Je me sens complètement différente maintenant, depuis que j'ai pris des pilules de Dodd pour les reins. Je consolerai à toute femme et à toute femme qui éprouve des maux dans quelque partie du corps de les essayer". Cette déclaration est de Mme N. Bagan, citoyenne de Gilbert-Plains.

## TAXE SUR LES CORPORATIONS ETRANGERES

### Celles-ci seront sur le même pied que les autres dans Québec.

### AU PARLEMENT

QUEBEC, 21. (Du correspondant de la Patrie). — A une courte séance de la Chambre, hier, l'hon. M. Nicoi a fait adopter une loi concernant la taxe sur les corporations commerciales dans la province. L'objet de la loi est de mettre toutes les corporations sur le même pied en appliquant la taxe aux compagnies étrangères représentées dans la province par des agents. La Chambre a aussi adopté le bill de l'hon. M. Taschereau concernant la précision des faits et accusations contenus dans les requêtes pour enquête sur les affaires publiques, ainsi que la loi relative à la juridiction de la Cour des Commissaires, et celle qui a trait aux requêtes dans les bureaux d'enregistrement.

### LE BILLET DE L'HOPITAL SAINTE-JUSTINE

Le billet de l'hôpital Sainte-Justine et le bill modifiant la charte de la ville de Saint-Pierre ont subi leur troisième lecture.

L'hon. M. Taschereau ayant approuvé une autre mesure ministérielle au sujet des créances privilégiées du gouvernement de la province, M. Sauvé s'objecta à la discussion des mesures du gouvernement quand il y a peu de députés présents à la Chambre. Il s'agit de voir une tactique pour faire adopter cette législation à la vapeur.

L'hon. M. Taschereau répondit qu'il n'y a aucune intention de la part du gouvernement de précipiter l'adoption des lois, mais la séance du vendredi matin est une séance comme les autres, et comme l'occupier, il n'y a rien de surprenant qu'elle s'en occupe.

La mesure est alors considérée, et l'hon. M. Nicoi explique que l'on veut définir plus clairement le privilège des créances du gouvernement. La loi est adoptée en troisième lecture.

Sur une motion demandant au correspondant relativement aux plaintes qui auraient été portées contre les travaux sur la route nationale dans le comté de Gaspé et M. Duport, ingénieur de voirie, M. Bastien déclare que les travaux en question sont critiqués et qu'il veut s'assurer si les faits que l'on mentionne dans le public sont fondés. La motion est adoptée sans discussion.

M. Sauvé soumit une autre motion demandant la correspondance au sujet des beurrieres de Farnham. Le chef de l'opposition dit qu'il ne connaît pas de ce sujet la politique du ministre de l'agriculture. Deux fabriques ont formé leurs portes à Farnham et M. Sauvé veut en connaître la cause. L'hon. M. Caron explique qu'il s'agit de difficultés financières. Cependant sur les instances des cultivateurs, une des fabriques a été ouverte.

## L'HONORABLE M. LAPOINTE A UNE ENTREVUE AVEC LE PREFET DU PENITENCIER

### Le colonel Girouard dit qu'il a tout simplement permis aux gardes d'aller voter. — Il ne les a influencés en aucune façon.

### LES ELECTIONS DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

L'honorable Ernest Lapointe, ministre de la Justice, était à Montréal, samedi, aux bureaux du gouvernement. Une dépêche reçue d'Ottawa le même jour annonçait que le ministre de la Justice était venu à Montréal pour enquêter sur des accusations voulant que des gardes du pénitencier aient été influencés par le préfet lors des dernières élections municipales à Saint-Vincent-de-Paul.

L'honorable Lapointe a eu une entrevue avec le préfet du pénitencier, le colonel R. de la Bruère Girouard. Il lui a fait connaître qu'il avait reçu des affidavits signés par trois gardes du pénitencier à l'effet qu'ils avaient subi une influence induite lors des dernières élections municipales.

L'entrevue a eu lieu aux bureaux du gouvernement. Le colonel Girouard, qui était accompagné de M. R.-L. Calder, c.r., a répondu qu'il désire que le département de la Justice ordonne une enquête sur cette affaire et les accusations sont prises au sérieux. Il a déclaré qu'il n'avait jamais influencé les gardes à voter pour tel ou tel candidat et qu'il avait tout simplement permis aux gardes d'aller enregistrer leurs votes.

On a expliqué plus tard à un journaliste que suivant la coutume les gardes avaient reçu une heure de congé pour leur permettre d'exercer leur droit de vote. Une semaine avant les élections des avis ont été placardés dans le pénitencier annonçant que les membres du personnel du pénitencier avaient le droit d'aller déposer leur bulletin de vote. Le jour de l'élection, on permit aux gardes et aux autres membres du personnel de sortir à 11 heures au lieu de midi pour qu'ils aient le temps d'aller voter. La plupart allèrent au scrutin. Le colonel Girouard y alla lui-même durant cette heure.

On déclara ensuite que le vote n'est pas secret dans la municipalité de Saint-Vincent-de-Paul mais qu'il avait quant à lui toujours été en faveur du scrutin secret. On expliqua ensuite qu'il y a une grande différence entre la politique municipale et la politique provinciale ou fédérale, et que si on n'avait pas permis aux membres du personnel du pénitencier de voter à Saint-Vincent-de-Paul, ils auraient exercé leur droit de vote à leur municipalité d'origine. L'honorable Ernest Lapointe a

## L'ELECTION DU MAIRE DE LOUISEVILLE

### Un contribuable demande qu'elle soit annulée. — Contenu de la requête.

### DES PROMESSES

TROIS-RIVIERES, 20. (Du correspondant de la Patrie). — Prétendant que le maire J.-W. Gagnon, de Louiseville, élu récemment maire de cette ville, a offert illégalement de l'argent et de la liqueur alcoolique aux électeurs dans le but d'influencer leurs votes, et notamment le ou vers le 26 janvier, à sa propre résidence, alors qu'il aurait servi de la boisson à des électeurs, entre autres, à Edouard Saint-Pierre, Charles-Edmond Fortin, marchand de Louiseville, s'adresse à la Cour Supérieure pour demander l'annulation de l'élection et la déqualification du maire pour une période de trois ans.

La requête prétend aussi que la veille de la votation, le 17 février, chez Joseph Clermont, son organisateur, le maire aurait servi de la boisson à plusieurs électeurs, de même qu'entre la nomination et la votation, il aurait invité plusieurs électeurs à entrer chez lui et leur aurait payé la traite.

Devant ces faits qui ont été promis de deniers et des valeurs, charges, positions et emplois, et aurait distribué ou permis de distribuer, par le ministère de ses électeurs, lesquels auraient été: Nelson Clermont, Joseph Clermont, Héli Charette, F.-X. Lafleur, Georges Lamy, J.-A. Perron, notaire, des liqueurs, valeurs, argent ou autres, à plusieurs électeurs, dans un but de corruption. M. Gagnon est aussi accusé d'avoir illégalement promis de payer et payé des votes pour le transport des électeurs le jour de la votation.

Enfin, le requérant atteste que le maire Gagnon et ses agents auraient illégalement, durant l'élection, fait des menaces à plusieurs électeurs de leur faire perdre leur emploi ou de leur causer des dommages s'ils ne votaient pas pour lui. Devant ces faits qui allèguent, la requête demande l'annulation de l'élection et la déqualification du maire pour trois ans.

## Les taux de transport par voie ferrée

VANCOUVER, 23 (Presse canadienne). — A son retour d'Ottawa, M. G. G. McGee, avocat de la Colombie britannique, dans la cause des taux de transport ferroviaire, a déclaré qu'il était satisfait et qu'il avait reçu l'assurance que la province n'aurait pas à se plaindre d'être moins bien traitée que les autres.

## REGLEMENTS DU CAREME PROCHAIN

### Ils sont énoncés dans une lettre de S. G. Mgr Gauthier.

Voici le règlement du prochain carême tel qu'il a été énoncé par le maître Gagnon et ses agents au banquet de connaissance aux fidèles le dimanche de la quinquagésime. C'est le même que celui de l'année dernière.

1. Tous les jours du Carême, excepté les dimanches, sont des jours de jeûne d'obligation.
2. Tous les mercredis et vendredis, de même que le samedi, des Quatre-Temps, sont, en plus, des jours d'abstinence, où l'on est tenu de faire maigre aux trois repas.
3. Les lundis, mardis, jeudis et samedis, sauf le samedi des Quatre-Temps, est permis de faire gras au repas principal, les jours-là les personnes non soumises à la loi de jeûne ou légitimement empêchées de jeûner peuvent faire gras aux trois repas.
4. Aux jours de jeûne où l'abstinence n'est pas imposée et où, par conséquent, on peut faire gras, il n'est pas défendu de manger de la viande et du poisson au même repas.
5. Le principal repas se prend indifféremment le midi ou le soir.
6. La loi de l'abstinence et du jeûne cesse le Samedi Saint à midi. Il est donc permis, ce jour-là, de faire gras à midi et de faire un repas en gras et complet le soir.
7. Le matin, ceux qui jeûnent peuvent prendre 2 onces environ de la nourriture en usage les jours maigres en notre pays.
8. La loi de l'abstinence oblige tous les fidèles qui ont 7 ans révolus, et la loi du jeûne tous ceux qui ont 21 ans révolus et qui n'ont pas encore commencé leur 60ème année.
9. Comme les années passées, les fidèles pourront remplir le devoir du mercredi des cendres jusqu'au dimanche de la quinquagésime inclusivement.

NEW-YORK, 23. (Presse associée). — Le major A. Hamilton Gibbs, auteur, et frère de sir Phillip Gibbs, correspondant de guerre, a renoncé à sa citoyenneté britannique pour devenir sujet américain. Le major Gibbs habite les Etats-Unis depuis sept ans et doit bientôt épouser une Américaine.

# La Patrie

MGR DESCHAMPS

Chez ceux qu'il appelle aux plus hautes dignités dans l'Eglise, le Saint-Siège exige, à un degré éminent, la science, la piété, des aptitudes pour diriger et administrer, mais attache peu d'importance à la popularité comme l'entend le monde. En élevant Mgr Deschamps à la dignité épiscopale afin de lui confier la charge d'auxiliaire de Mgr l'Administrateur de Montréal, le Souverain Pontife a fait élire d'un prêtre qui réunit toutes les qualifications essentielles et par surcroît une exceptionnelle popularité parmi ses diocésains. Le peuple admire sans doute son ardeur et sa science étendue et profonde; mais il aime aussi pour ses simples qualités d'homme, son urbanité, sa gaieté débonnaire, sa largeur d'esprit, sa compréhension indulgente de la nature humaine.

Aussi la nomination de Mgr Deschamps causera-t-elle une égale joie dans le clergé du diocèse et dans la multitude des fidèles.

Le nouvel élu n'a pas convoité l'honneur qui lui est échu, mais il y a été conduit rapidement comme par une prédestination qu'a voulu lui marquer à son heure la Providence. Il y a seulement trois ans l'abbé Deschamps n'était que le modeste aumônier de l'Institution des Sourdes-Muettes et on l'avait vu dans le non moins humble emploi d'aumônier du 65e régiment. Mgr Gauthier l'appela auprès de lui en qualité de vicaire-général, et ne tarda pas à se convaincre qu'il ne pouvait trouver de plus précieux collaborateur.

Nous offrons au nouvel évêque, avec nos félicitations respectueuses, l'hommage des vœux sincères que nous formons pour son bonheur.

## LE RESEAU NATIONAL

Les chiffres définitifs des recettes et dépenses de l'exploitation des chemins de fer de l'Etat pendant les douze mois de 1924 viennent d'être publiés par sir Henry Thornton. Ils font voir une diminution de \$17,244,251 dans les revenus, diminution attribuée au marasme prolongé des affaires et surtout au minime rendement de la récolte. La récolte diminuée a fait l'affaire des cultivateurs de l'ouest, qui vendent leurs denrées à des cours considérablement plus élevés. Pour les chemins de fer, cependant, la valeur de la récolte est en raison directe de son volume, de sorte que celle de 1924 a fait une brèche dans les recettes. Celles du réseau national n'ont pas diminué plus qu'on le devait prévoir lorsqu'on a réalisé que la récolte de 1924 n'excéderait pas en volume la moitié de celle de 1923.

Fort heureusement, l'administration du réseau, soit en prévision de ce fléchissement des recettes, soit par suite de son effort continu en vue de la réhabilitation financière des chemins de fer nationaux, a réussi à effectuer une réduction presque équivalente des frais d'exploitation.

Le résultat net de l'exploitation, qui s'établissait à vingt millions de dollars en 1923, est seulement réduit à dix-sept millions en 1924, grâce à l'économie de quatorze millions réalisée dans les dépenses.

Si l'on tient compte des conditions auxquelles l'administration du réseau a eu à faire face, ce résultat peut être trouvé aussi satisfaisant que celui de 1923. Il dénote une louable fermeté de la part de sir Henry Thornton et de ses auxiliaires dans le contrôle des dépenses, et fait espérer un encouragement progressif en 1925, si les affaires se relèvent et que l'ouest soit favorisé d'une abondante récolte.

A la vérité, le gouvernement lui-même ne se croirait-il pas digne de tous les éloges, que chacun lui prodiguerait d'ailleurs, s'il avait réduit les dépenses du pays dans une proportion égale à la diminution des frais d'exploitation du réseau national?

## LA LOI DES LIQUEURS

Les ouvriers américains, à l'approche de la prohibition, avaient crié: "Pas de bière, et pas de travail!" Et s'ils ont continué de travailler sous le régime sec, c'est qu'ils ont inventé un succédané de la bière: le home brew. Caruso, lui, avait dit: "Pas de vin, et pas de chanson!" Caruso a chanté après le passage de la loi Volstead, parce que cette loi n'a pas, du vivant de l'illustre ténor, ni après, desséché les caves américaines.

Le cri de Caruso, avec une variante, a été poussé ces jours derniers par les aubergistes ruraux de la province de Québec réunis en congrès: "Pas de vin, et pas de bonnes hôtelleries rurales!" Et, puisque le gouvernement de Québec, qui a construit de bonnes routes pour amener dans notre province les touristes réclame de bonnes hôtelleries pour les touristes, le gouvernement est en demeure de renoncer aux bonnes hôtelleries à la compagnie ou de relâcher un peu son emprise sur la distribution du vin.

Le congrès des hôteliers a été une révélation pour les épiciers et les restaurateurs montrealais qui voulaient obtenir le privilège de vendre du vin, privilège que la loi actuelle réserve aux grands hôtels. Ils pouvaient se croire seuls à réclamer, et ils découvrent qu'un pareil sentiment existe d'un bout à l'autre de la province.

Les hôteliers de la campagne déclarent qu'il leur est impossible de faire de fortes dépenses pour améliorer leur établissement, parce qu'ils n'ont retiré de profit que si on leur permet de servir du vin à table à leurs hôtes de passage. Cette prétention est confirmée par ce que nous avons vu dans l'Ontario prohibitionniste, où le gouvernement a vainement cherché à relever les hôtelleries en vue d'y attirer une affluente de touristes. L'amélioration a été insensée, et si les touristes ont afflué dans Ontario, c'est tout au plus qu'ils y ont passé rapidement pour venir dans le Québec.

L'attitude manifestée par les hôteliers de notre province, que le gouvernement le veuille ou non, ouvre la question de rendre plus libre la distribution du vin par un amendement à la loi des liqueurs. Car il n'y a pas que les hôteliers qui réclament un changement, mais aussi un nombre considérable de consommateurs qui se plaignent que le privilège réservé à un tout petit nombre de grands hôtels est cause que le vin, lorsqu'il n'est acheté directement de la Commission, lui est vendu à un prix exorbitant. Le grand hôtel est en effet censé servir une clientèle opulente, de sorte qu'il prend sur une bouteille de vin cent pour cent de bénéfice. Qu'on permette au petit restaurateur et à l'épicier de s'entremettre de la même manière entre la Commission et le consommateur, et ces distributeurs se contenteront aisément d'un profit de vingt-cinq pour cent. Le consommateur ne perd pas de vue l'inégalité de la présente loi, qui permet le vin à table aux riches, mais l'interdit virtuellement au citoyen ordinaire en le mettant hors de prix.

Il semble donc exister un sentiment populaire qui favorise une modification de la loi des liqueurs. Et ce sentiment s'appuie sur plusieurs considérations importantes. Le peuple, en pébiscite, a, ainsi que Caruso, réclamé du vin. La Commission des liqueurs, qui prévoit une diminution de ses bénéfices déjà décevants en comparaison de ceux réalisés par les autres provinces rangées sous un pareil régime, trouvera son compte au changement proposé. Le gouvernement a cent fois déclaré qu'il voulait habiter le peuple à boire du vin; qu'il mette donc le vin à la portée du peuple.

Les hôteliers en congrès ont exprimé un vœu qui sera sans doute transmis à Québec.

Il sera intéressant d'observer si, devant la pression qui s'annonce, le gouvernement se laissera amener à composition.

## L'INSPIRATION PATRIOTIQUE

"Restez au pays!" M. E. W. Beatty adresse cette exhortation aux élèves qui sortent de nos universités pour entrer dans la carrière professionnelle. Le président du Pacifique leur rappelle que l'enseignement universitaire leur a été procuré en majeure partie aux frais du pays, envers qui ils ont par conséquent contracté une dette. Ce qu'ils ont reçu, ils doivent le rendre en faisant profiter le pays des aptitudes supérieures qu'ils ont acquises. Les Etats-Unis pourront leur offrir des avantages matériels séduisants; M. Beatty leur conseille de ne pas oublier qu'ils se doivent à leur pays et de placer l'intérêt du Canada au-dessus des considérations purement matérielles. A moins qu'ils ne trouvent absolument impossible de prendre pied dans leur

profession au Canada, qu'ils se laissent donc guider par cette inspiration patriotique et réservent au Canada les fruits de l'instruction qui leur a été donnée. Qu'ils ne perdent d'autre part pas de vue que leur succès futur dans la carrière dépendra de ce qu'ils auront su commencer au bas de l'échelle et s'y élever par degrés par leur effort intelligent et tenace.

Ce sage et patriotique langage du président du Pacifique, les étudiants devraient l'entendre tous les jours dans les murs même de l'université afin qu'il soit profondément gravé dans l'esprit des jeunes professionnels.

Mais l'inspiration patriotique ne suffira pas seule et en toute occasion à retenir au pays les gradués de nos universités. Il y a quelque temps, on signalait à nos gouvernements que la jeunesse instruite était représentée en nombres effrayants dans les milliers de nos nationaux qui ont passé la frontière américaine. Et, ces jours derniers, l'hon. M. Taschereau montrait le peu d'encouragement que rencontrent, au seuil de la carrière, les élèves diplômés de la chaire de commerce de l'Université de Montréal. Ces élèves qui avaient reçu une formation supérieure ne trouvaient souvent d'emploi qu'à une rémunération moindre que celle payée couramment au novice sortant de l'école primaire et absolument inégale au coût de la subsistance. D'autre part, combien de gradués des diverses sections universitaires voyons-nous—surtout dans les temps difficiles que nous traversons—qui ne trouvent précisément, selon l'expression de M. Beatty, aucune occasion de prendre pied dans leur profession. Cette situation déplorable peut résulter de plusieurs causes. L'engorgement de certaines professions, sinon de toutes les professions libérales en est une. Trop de jeunes gens sont acheminés vers les mêmes carrières, une proportion d'entre eux sans être particulièrement doués. L'inspiration patriotique que l'on conseille aux étudiants d'écouter est d'autre part souvent absente chez ceux qui devraient y correspondre en appréciant à sa valeur la formation universitaire. Non seulement le jeune professionnel pourrait être aidé plus qu'il ne l'est à se faire une place dans sa profession et à faire fructifier les dons qu'il a reçus; mais les services mêmes des professionnels qui ont une longue pratique sont mal reconnus. Les pouvoirs publics donnent sous ce rapport constamment le mauvais exemple. Et non seulement l'Etat paie fort mal les professionnels de carrière, mais, s'il arrive, dans la profession d'ingénieur particulièrement, un travail important à faire exécuter, il ira chercher des professionnels aux Etats-Unis.

Si le gouvernement donne un mauvais exemple, on peut dire tout le contraire de la grande entreprise dont M. Beatty est le président. Les hommes de profession qui ont la chance d'être appelés à collaborer dans l'oeuvre quasi nationale du Pacifique Canadien reçoivent tout l'encouragement dont ils ont besoin et connaissent à la fois le contentement et le succès dans la carrière.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

toraphiques, non plus seulement dans les grands centres agricoles, comme on le fait déjà, mais dans les plus modestes villages. Le cinéma n'est-il pas d'ailleurs le meilleur éducateur? Il faudrait aussi qu'on fit une plus large place dans les écoles, à l'enseignement agricole.

Ne dirait-on pas que les remarques de M. Bazin et de M. Méline s'adressent directement à notre province, que leurs préoccupations sont celles mêmes qui hantent l'esprit de nos législateurs, de nos meilleurs économistes, du clergé et de l'épiscopat?

La campagne canadienne se déroule d'une façon déconcertante. Les fils du cultivateur prennent la route des grands centres. Les statistiques sont affreuses. Pour qu'il y ait un exode malheureux et comment y mettre fin?

Rendre la vie à la campagne, au village, plus intéressante, plus gaie, plus confortable, voilà ce qui s'impose. Il faut de plus fournir aux agriculteurs des marchés où ils puissent écouler leurs produits.

Il est fort possible que les taxes de toute sorte dont l'homme des champs est frappé contribuent à la dégoûter de la culture. Combien d'habitants ne peuvent, chaque année, joindre les deux bouts?

Incapables de vivre convenablement et de payer leurs dettes ils ferment boutique et viennent à Montréal ou traversent la frontière.

La désertion des campagnes est l'un des problèmes les plus graves que nos gouvernements soient appelés en ce moment à résoudre.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

Si l'on ne commence pas par rendre plus agréable et plus captivant la vie des hommes de la terre, nous craignons que l'on n'éprouve beaucoup de la difficulté à remédier au mal qui nous ronge.

tes les bouches et de tous les coeurs... au prochain pèlerinage de la Bonne Entente.

## NOTES

Le "Monetary Times" ne voit pas de l'énergie pour quoi nous refusons de vendre à nos Américains le surplus de notre énergie électrique, ainsi que notre bois de pulpe. Les Etats-Unis, dit-il, peuvent se passer de notre bois de pulpe et de notre papier, tout comme le Canada peut, si cela est nécessaire, se passer de charbon dur américain; mais qu'on sache bien que nos pulperies et nos moulins à papier ne peuvent marcher sans le marché américain.

Le premier ministre d'Ontario a déclaré à une importante délégation d'automobilistes que le gouvernement de Québec lui avait demandé d'imposer une taxe de 4 cts sur la gazoline, afin que les prix soient uniformes dans les deux provinces. M. Ferguson se contenta de porter l'impôt à 3 cts. M. Taschereau ne tardera pas à faire connaître la décision de son cabinet. Il suivra sans doute l'exemple de M. Ferguson. Nous aurons donc une taxe sur la gazoline de 3 cts. Dans Ontario, la taxe sera payable lors de l'achat chez le manufacturier; le touriste n'aura rien à débourser... directement. Mais il écoperà quand même, le pauvre malheureux!

L'industrie des fruits au Canada est menacée par la concurrence américaine qui lui ravit une partie du marché local. Il n'y a donc pas à s'étonner si nos producteurs de fruits réclament plus de protection et demandent d'élever une barrière contre l'importation de fruits des Etats-Unis. En refusant de faire droit à une telle demande, le gouvernement permettra sans doute à notre population de se procurer à meilleur compte les fruits qu'elle consomme, mais cela ne durera que quelques années. Juste le temps nécessaire à la concurrence américaine. "Quand ce but aura été atteint, s'écrie le "Nouveliste" des Trois-Rivières, le monopole ne tardera pas à faire sentir ses effets et à imposer les prix qu'il voudra."

Le "Citizen" des dépôts de la "Home Bank" stélement que le parlement, après avoir spécialement décerné dans la nouvelle loi des banques que le gouvernement n'est pas responsable vis-à-vis des déposants, soit dispersé à approuver le remboursement des pertes des dépôts de la "Home Bank". Il ajoute que les ministres des finances qui ont succédé à Sir Tho-

mas White portent autant de responsabilité que lui. "Il est probable ajouta le journal de la Capitale, qu'il n'y aura plus de banqueroute de banque comme celles dont on a eu à souffrir. La nation ne peut supporter de pareilles déconfortures. Le gouvernement qui engage les citoyens à confier leur argent aux banques, est tenu de voir à leur protection".

Nos amis d'Ontario sont convaincus que le printemps nous arrive pour tout de bon. Après les ouragans et les grenouilles d'Ontario Sound, voilà que les rouges-gorges font leur apparition à Saint-Thomas. Le gérant de la banque du Commerce à cet endroit a découvert, près de sa demeure, un nid tout neuf où l'oiseau printanier venait de déposer un oeuf. Ce petit renseignement convaincra les plus incrédules puisqu'il vient de Saint-Thomas!

C'est le 11 mars que s'ouvrira la convention canadienne de la Saskatchewan. La convention franco-canadienne de la Saskatchewan. Chaque paroisse, chaque cercle de l'A. C. F. C. doivent tenir à se faire représenter. La convention aura à envisager des questions vitales, à étudier et à résoudre des problèmes d'une souveraine importance pour la survivance et le progrès des races. Parmi les questions qui seront mises à l'étude, celle du remaniement de la constitution prime toutes les autres. Les cercles ont leur mot à dire et les différents comités choisis pour élaborer le programme des séances auront soin de fixer les préliminaires des questions qui seront débattues.

Avait si mal à la tête qu'elle ne pouvait rien faire. Quand la tête commence à vous faire mal et à vous faire souffrir, vous pouvez être sûr que cela est dû à l'estomac, au foie ou aux intestins, et cette cause doit être éliminée avant d'espérer obtenir un soulagement durable.

Il n'y a pas de meilleur remède contre les maux de tête de cette nature que

BURDOCK BLOOD BITTERS

vu qu'il n'est pas battu pour enrayer la cause du mal.

Mme Win. Helpard, de Lower Stewiack, N. E., écrit: "Ma tête me faisait souffrir depuis longtemps. Cela me rendait tellement malade que je ne pouvais rien faire, mais après avoir pris quatre bouteilles de B. B. B., je sens que je ne saurais plus recommander trop chaleureusement à ceux qui souffrent de maux de tête quelconques."

B. B. B. est sur le marché depuis 46 ans et est reconnu par tous ceux qui en font usage comme remède sans égal contre le mal de tête; il est fabriqué uniquement par The T. M. Burn Co., Limited, Toronto, Ont. 1

Le "Citizen" des dépôts de la "Home Bank" stélement que le parlement, après avoir spécialement décerné dans la nouvelle loi des banques que le gouvernement n'est pas responsable vis-à-vis des déposants, soit dispersé à approuver le remboursement des pertes des dépôts de la "Home Bank". Il ajoute que les ministres des finances qui ont succédé à Sir Tho-

Le "Citizen" des dépôts de la "Home Bank" stélement que le parlement, après avoir spécialement décerné dans la nouvelle loi des banques que le gouvernement n'est pas responsable vis-à-vis des déposants, soit dispersé à approuver le remboursement des pertes des dépôts de la "Home Bank". Il ajoute que les ministres des finances qui ont succédé à Sir Tho-

Le "Citizen" des dépôts de la "Home Bank" stélement que le parlement, après avoir spécialement décerné dans la nouvelle loi des banques que le gouvernement n'est pas responsable vis-à-vis des déposants, soit dispersé à approuver le remboursement des pertes des dépôts de la "Home Bank". Il ajoute que les ministres des finances qui ont succédé à Sir Tho-

Le "Citizen" des dépôts de la "Home Bank" stélement que le parlement, après avoir spécialement décerné dans la nouvelle loi des banques que le gouvernement n'est pas responsable vis-à-vis des déposants, soit dispersé à approuver le remboursement des pertes des dépôts de la "Home Bank". Il ajoute que les ministres des finances qui ont succédé à Sir Tho-

Le "Citizen" des dépôts de la "Home Bank" stélement que le parlement, après avoir spécialement décerné dans la nouvelle loi des banques que le gouvernement n'est pas responsable vis-à-vis des déposants, soit dispersé à approuver le remboursement des pertes des dépôts de la "Home Bank". Il ajoute que les ministres des finances qui ont succédé à Sir Tho-

Le "Citizen" des dépôts de la "Home Bank" stélement que le parlement, après avoir spécialement décerné dans la nouvelle loi des banques que le gouvernement n'est pas responsable vis-à-vis des déposants, soit dispersé à approuver le remboursement des pertes des dépôts de la "Home Bank". Il ajoute que les ministres des finances qui ont succédé à Sir Tho-

Le "Citizen" des dépôts de la "Home Bank" stélement que le parlement, après avoir spécialement décerné dans la nouvelle loi des banques que le gouvernement n'est pas responsable vis-à-vis des déposants, soit dispersé à approuver le remboursement des pertes des dépôts de la "Home Bank". Il ajoute que les ministres des finances qui ont succédé à Sir Tho-

Le "Citizen" des dépôts de la "Home Bank" stélement que le parlement, après avoir spécialement décerné dans la nouvelle loi des banques que le gouvernement n'est pas responsable vis-à-vis des déposants, soit dispersé à approuver le remboursement

LES CAUSES CELEBRES

LE CRIME DE HAUTE TRAHISON SOUS L'ANCIEN REGIME

Comment Robert Stobo fut condamné à avoir la tête tranchée pour délit d'espionnage lorsqu'il était détenu comme otage au fort Duquesne.

LONGUES PROCEDURES

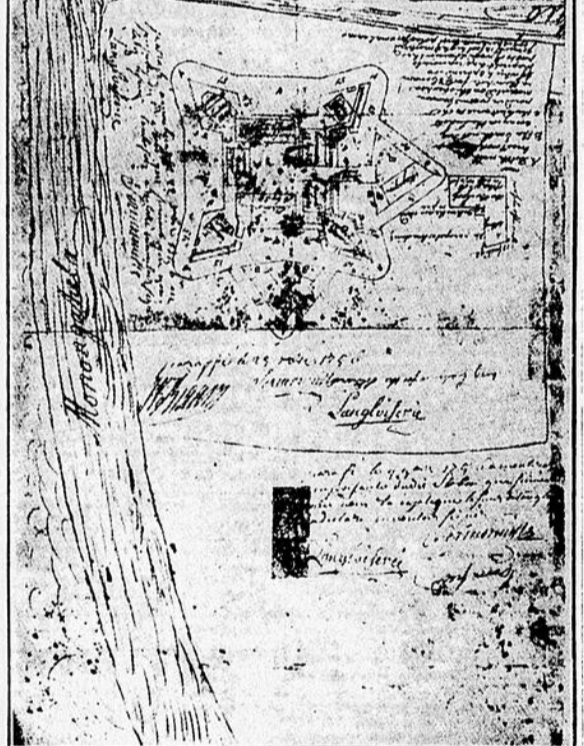
Le condamné échappa au châtement en s'évadant pendant qu'on attendait la sanction royale à la sentence prononcée par le conseil de guerre.

Toutes les pièces de ce curieux procès datant des dernières années de la domination française ont été rassemblées par M. P. C. Roy, archiviste de la province, et forment un volumineux dossier aussi pittoresque que touffu.

Dans le traité de capitulation du fort Necessité accordé le 3 juillet 1754 par M. Coulon de Villiers, capitaine des troupes du détachement de la marine, au major George Washington, le futur fondateur de la République américaine, il était stipulé à l'article sept :

"Que comme les Anglais ont eu en leur pouvoir un officier, deux cadets et généralement les prisonniers qu'ils ont faits dans l'assassinat du Sr de Jumonville et qu'ils promettent de les renvoyer avec sauvegarde jusques au fort Duquesne situé sur la Belle-Rivière, et que pour sûreté de cet article ainsi que de ce traité Mrs Jacob Wambram et Robert Stobo, tous deux capitaines, nous seront remis en otage jusqu'à l'arrivée de nos Canadiens et Français ci-dessus mentionnés. Nous nous obligeons de notre côté à donner escorte pour ramener en sûreté les deux officiers qui nous promettent nos Français dans deux mois et demi pour le plus tard."

Les capitaines Robert Stobo et Jacob Wambram furent en exécution de cet article conduits au fort Duquesne comme otages. M. Pecaudy de Contrecoeur, commandant du fort, se fiant à l'honnêteté des deux otages, leur avait donné une liberté relative. Ils allaient et venaient comme ils l'entendaient à l'intérieur des fortifications. Robert Stobo était ambicieux, actif, très peu scrupuleux. Il profita de la confiance que M. de Contrecoeur mettait en lui pour lever un plan du fort Duquesne. Il remit ce des-



Le plan du fort Duquesne tracé par Robert Stobo et transmis par lui avec une lettre explicative au major Washington. Reproduction de l'original conservé aux Archives de Québec.

sin accompagné d'une lettre explicative à un Sauvage ami en le priant de la faire parvenir au commandant anglais du fort de Will's Creek, qui n'était pas très éloigné. La lettre et le plan de Stobo furent découverts dans les papiers de Braddock, après sa défaite du 9 juillet 1755.

La lettre se lisait comme suit :

La lettre de Stobo

Monsieur, Un Sauvage nommé Tusquerora John a rapporté ici une nouvelle qui a fort allarmé les Sauvages de cette Rivière. Il dit que le demi Roy Manaque-laha et un chef Chaouanon et autres au nombre de 37 ont été arrêtés par l'Anglais et conduits comme prisonniers. Il rapporte aussi que John Mainor alias Jack Cork, de la Compagnie de Montiers, lui avaient dit que les 37 Sauvages seraient tous pendus s'ils seraient aux habitations anglaises, et lui conseillèrent de s'échapper. Ceci fut adroitement rapporté la veille d'un grand Conseil entre les Chaouanons, les Français, et les Sauvages, leurs alliés; les Français leur firent une longue et élégante harangue, leur disant qu'ils ne venaient point ici pour faire la guerre à personne. Mais que les Anglais ne voulaient point les laisser tranquilles, qu'ils espéraient que les Sauvages, leurs enfants, ne souffriraient point qu'on insultât leur père dans son vieil âge; que cependant, s'ils voulaient se joindre aux Anglais, ils le pouvaient faire; mais que s'ils voulaient mieux penser, ils se tiendraient en paix, c'est tout ce que j'ay pu savoir de ce Conseil.

Le Français accompagna ces paroles de deux grands Colliers et de deux Branches de porcelaine; ses alliés en firent autant; il y eut aussi des présents considérables; savoir seize beaux fusils, deux barils de poudre, des balles à proportion, seize très beaux habits complets, plusieurs autres moins beaux, des couvertes de drap. Les Chaouanons ne firent point de réponse pour lors, et je n'ai pas osé dire qu'ils aient répondu depuis. On assure que le demi-roy et sa bande ont été tués, et que leurs femmes et enfants ont été livrés à la barbarie des Cheroquis et des Catahocs qui sont au nombre de trois cents au nouveau magasin. Que cela soit ou non, les Sauvages en sont fort alarmés. Sans cette nouvelle vous en auriez connu de différentes nations dans vos intérêts. Si elle est vraie (ce que je ne pense pas) on ne saurait compter sur aucuns Sauvages de ces quartiers ce qui rendra notre retour bien hasardeux. Mais ceci n'est point à considérer. Les Chaouanons, Picko, et Delawgo ont tenu un grand Conseil entr'eux; j'enore ce qui en résulte. J'ai engagé quelques uns d'eux à aller trouver les assurant qu'ils seraient très bien reçus et qu'il y avait au nouveau magasin de très beaux présents pour les Sauvages; un présent fait à propos dans ce temps pourrait nous rendre de grands services; si on pouvait faire une paix avec les Catahocs, et les Cheroquis, je crois que tout irait bien.

Dans le combat de la Prairie (fort de Necessité) nous n'avions pas plus de six à sept Sauvages, que nous appelons les nôtres; je crois qu'ils étaient de la nation des Mingos, et peu estimés de la nation, particulièrement un Jean Langlois, il est du nombre de ceux qu'on regardait comme espions; j'ai su qu'il devait aller trouver avec ses gens, mais défiez vous deux. Je vous envoie ceci par le beau-frère de Manaquehahas, digne sujet, à qui on peut se fier.

Vous verrez de l'autre part le plan du fort aussi bien détaillé que le temps et les circonstances me l'ont pu permettre. La garnison pour le présent n'est que de deux cents hommes, tous ouvriers; le reste est parti au nombre de mille en différents détachements. Dans deux jours, Le Mercier, bon soldat, doit laisser le fort, il n'y restera que Contrecoeur, avec quelques jeunes officiers et cadets. On a fait partir il y a quelques jours un lieutenant avec deux cents hommes pour avoir des vivres; on l'attend incessamment, et à son retour la garnison sera de quatre cents hommes. La Force parait fort nécessaire ici; depuis son départ on ne voit plus de découverte; on le regrette et on le désire tant que je juge qu'il étoit un homme peu ordinaire. Lorsque nous nous sommes engagés à servir le pays, on attendoit que nous le ferions au dépens de nos vies; qu'on ne soit donc point trompé? Considérez le bien de l'expédition, sans le moindre égard pour nous; pour moi je mourrais de dix mille morts pour avoir le plaisir de posséder ce fort seulement un jour.

Les Français sont si vains du succès qu'ils ont eu à la prairie qu'il me seroit plus doux de mourir que les entendre parler de cette affaire.

Attendez cette automne, si tôt qu'il vous sera possible; gagnez les Sauvages, prévenez les intelligences, en un mot faites de votre mieux, et vous



Carte du Canada montrant le théâtre des opérations militaires de 1755 à 1756.

réussirez. Cent Sauvages sur qui on puisse compter sont capables de leur prendre le fort; ils y ont accès chaque jour; ils peuvent se cacher de façon qu'on leur serait pas difficile de saisir la garnison avec leur Tamahawk; qu'on ferme ensuite la porte, et le fort est à nous. Il n'y a la nuit dans ce fort que Contrecoeur et la Garde, qui n'exécute jamais cinquante hommes, tout le reste se loge au dehors, dans des cabanes qui sont autour.

Pour l'amour de Dieu ne communiquez ceci qu'à peu de personnes, et que ce soit à celles dont vous soiez sûr. Ils ont ici incontestablement connaissance de tout. S'ils étaient informés de ce que j'écris, le moins qu'il pût arriver serait de perdre le peu de liberté que j'ai. Je serois flatté de recevoir de vos nouvelles, mais ne faites point mention de ceci dans votre lettre. Passez moy, s'il vous plait, les fautes qui auroient pu se glisser dans cette lettre qui n'a pas beaucoup de suite, et me croiez votre

Robert Stobo.

P. S. faites amitiés à ce Sauvage; Shingar et Delawgo sont venus ici.

Le procès de Stobo

Nous reproduisons par ailleurs ci-contre le plan du fort Duquesne qui était tracé au verso de cette lettre. Le gouvernement de Vaudreuil, informé de ce grave manquement des otages anglais, ordonna de les conduire à Montréal afin de les faire passer en conseil de guerre. Le procès fut commencé le 22 octobre 1756, et les documents conservés aux archives n'expliquent pas pourquoi ce délai de plus d'une année entière avant l'instruction du procès.

Devant le sieur Sabrevois de Sermonville, commis par le gouverneur pour instruire le procès des deux otages, Stobo subit un premier interrogatoire le 22 octobre (1756):

- Vous promettez à Dieu de dire la vérité?
-Je suis en votre pouvoir, répond Stobo; je ne veux pas faire de serment, mais je dirai en conscience la vérité.
-De quel lieu êtes-vous natif, vos nom, âge et qualité?
-Je suis natif de Glasgow, en l'ancienne Ecosse; je m'appelle Robert Stobo, je ne sais pas positivement mon âge et je suis capitaine dans les troupes de la Virginie.
-Savez-vous le sujet pour lequel vous êtes en prison?
-Je ne le sais pas.
-Comment et en quelle qualité êtes-vous venu en cette colonie?
-Je suis venu en cette colonie comme otage.
-Savez-vous les liens de l'otage?
-Ayant été mis jeune dans le service, je ne sais à quoi m'oblige la qualité d'otage.

-N'avez-vous pas eu au fort Duquesne des relations particulières avec des Chaouanons, Picots ou autres Sauvages de la Belle-Rivière et n'avez-vous pas engagé quelques-uns d'eux à aller trouver les Anglais, les assurant qu'ils seraient bien reçus, qu'il y avait chez les Anglais de très beaux présents pour les Sauvages?
-Je n'entends aucunement la langue sauvage et je ne veux rien répondre là-dessus.

-Étant en otage au fort Duquesne, n'avez-vous pas écrit au major Washington ou autres personnes en place par un sauvage beau-frère de Manakataus?

-Il est inutile de me faire tant de questions. J'ai avoué une fois pour toutes à MM. Duquesne et de Vaudreuil que j'étais coupable de transaction inscrite, on sait la chose et MM. Duquesne et de Vaudreuil m'ont donné la liberté sur la confession que je leur ai faite.

-Étant au fort Duquesne, n'avez-vous pas tiré le plan dudit fort et n'avez-vous pas envoyé au dos d'une lettre au major Washington ou autre personne en place?

-Les gazettes publiques m'en ayant accusé, j'ai avoué à MM. Duquesne et de Vaudreuil que j'avais tiré le plan dudit fort; il est certain que je l'ai fait et ne l'ai point envoyé à aucun particulier.

A beaucoup d'autres questions du sieur de Sermonville, Stobo déclara qu'il ne veut donner de réponse, que MM. Duquesne lui ayant pardonné son indiscrétion sur la confession qu'il en a faite, il comptait que cette affaire étoit finie. Stobo refusa pareillement de signer sa déposition ou toute pièce produite à son procès. Il se gardait évidemment de se compromettre plus qu'il n'y étoit forcé.

Jacob Wambram — qui signait J. V. Braam — étoit un témoin plus docile. A la question qui lui fut posée sur les obligations des otages, il répondit :

-On ne me les a jamais dites, mais je pense les connaître. Les liens et devoirs de l'otage sont de ne point agir contre les intérêts de ceux chez qui il est en otage. Je pense qu'on doit exiger de lui comme d'un prisonnier sa parole d'honneur, pourvu qu'on lui donne des libertés, et non dans le cas où il serait en prison; je pense que dans ce dernier cas, l'otage peut agir comme un prisonnier, c'est-à-dire qu'il peut écrire et s'échapper s'il le peut. Ce qui me le fait présumer, c'est que M. Duquesne, en me donnant la ville pour prison, exigea de moi ma parole d'honneur, et M. de Longueuil m'ayant accordé certaine liberté lorsque j'étais en prison à Québec, fit de même.

On ne releva aucune preuve de complicité contre Wambram. Mais la culpabilité de Stobo fut rigoureusement établie avec des preuves irrécusables fortifiées par le témoignage de deux experts vérificateurs d'écriture : François Simonnet, notaire royal à Montréal, et Charles Lepailleur, marchand bourgeois de Montréal.

A la suite de toutes ces procédures, le procureur du roi Pierre-Joseph Célonor formula le 6 novembre ses conclusions définitives :

-Et tout considéré je requiers pour le roi que Robert Stobo, capitaine des troupes de Virginie, otage donné par les Anglais en exécution et pour sûreté des articles de la capitulation du 3 juillet 1754 soit déclaré dument atteint et convaincu d'avoir été otage au fort Duquesne, et à l'insu du commandant dudit poste écrit et envoyé au commandant du fort Will's Creek sur les frontières de la Virginie une lettre en date du 28 juillet 1754 comme aussi d'avoir levé et envoyé le plan détaillé du fort Duquesne, non seulement donnant avis de tout ce qui se passait à l'intérieur et extérieur du fort, du nombre de soldats qui composaient la garnison et de la manière dont on se disposait pendant la nuit, mais encore d'avoir engagé les Anglais à ne pas tenir compte de la capitulation en leur marquant de ne considérer

que le bien de l'expédition sans aucun égard pour lui et de venir l'attaquer le même automne avec assurance qu'ils réussiraient; pour réparation de quoi il soit condamné à avoir la tête tranchée sur un échafaud qui pour cet effet sera dressé en la place d'armes de cette ville. Et quant audit Jacob Wambram... je n'empêche pour le roi qu'il soit renvoyé absous de l'accusation à lui imputée.

Deux jours plus tard — le 8 novembre — le Conseil de guerre prononça un jugement en tout point conforme aux conclusions du procureur du roi.

Conformément aux ordres du roi en pareil cas, il fut sursis à l'exécution de la sentence que l'on envoya à la cour avec la procédure par les derniers vaisseaux de 1756.

En attendant les ordres du roi, Stobo et Wambram furent conduits à Québec et enfermés dans la prison ordinaire. C'est de là qu'ils s'évadèrent dans la nuit du 1er au 2 mai 1757. Les deux otages furent repris quelques jours plus tard à St-Nicholas, à quelques lieues en haut de Lévis. Les habitants de cette paroisse touchèrent les trois mille livres promises par l'intendant Bigot pour l'arrestation des fugitifs.

Stobo s'évada de nouveau au commencement de mai 1759. Cette fois, on ne put le reprendre. Il réussit à rejoindre l'armée de Wolfe quelques semaines plus tard. Dans ses Mémoires écrits peu après la prise de Québec, Stobo affirme que c'est lui qui indiqua au général anglais le sentier du Foulon par lequel ses troupes gagnèrent les Plaines d'Abraham de bonne heure dans la matinée du 13 septembre 1759. Mais M. P.-C. Roy a prouvé que Stobo, probablement dans un but intéressé, se vantait en faisant pareille affirmation. La chose était d'autant plus facile que le seul témoin qui aurait pu le contredire, le général Wolfe, était tombé dans le combat.

Après la conquête du Canada, la Chambre des représentants de la Virginie vota à Stobo mille louis pour le dédommager de ses souffrances pendant sa captivité et cinq cents louis pour arriérages de paie.

L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DE BOIS DETAILLANTS A ELU M. H.-H. SHEPPARD PRESIDENT

Le congrès de l'Association, commencé samedi matin, se termine par un banquet au Windsor. — Plusieurs questions importantes sont discutées.

AU SUJET DE LA TAXE DE VENTE

S'agit afin d'obtenir des prix raisonnables pour leurs marchandises de bois détaillants, les marchands de bois détaillants de la province de Québec, ont tenu un congrès à Québec, le samedi 21 février.

A la suite des longues délibérations de la journée, on procéda, dans l'après-midi à l'élection des officiers, qui ont donné les résultats suivants :

Président provincial, M. H.-H. Sheppard, de Sorel; vice-président, M. Desmarais, de Québec; président local de Montréal, M. J.-A. Bonneau; secrétaire, M. J.-L. Bourbonnière; directeur provincial, district de Farnham, A.-B. Comeau, B.-L. Stephens; district de Québec, Victoriaville, J.-E.-C. Giroux et A. Caronette; Québec, J.-O. Chailfour et David Bilodeau; S.-J. Valinoff; district de Trarhan, S.-Hyacinthe, A.-C. Morin; Bécoulet, J. Perrault; S.-Jérôme, L.-S. Parent et Albert Linares; Montréal, William Rutherford et J.-P. Dupuis; Saguenay, J.-O. Tremblay et P. Smith; Val-d'Or, J.-O. Clermont et Louis Doucet.

Le soir, en l'hôtel Windsor, eut lieu le banquet annuel de l'Association. De nombreux discours furent prononcés par MM. H.-H. Sheppard, président élu au cours des délibérations de la journée, M. J.-O. Chailfour, président sortant de charge, W. Grier, J.-A. Bonneau, Stewart Rutherford. Parmi les principales figures remarquées à la table d'honneur, citons : A.-H. Campbell, J.-S. Brock, J.-E.-C. Giroux, A. Morin, Georges Lebel, M. Nantel, J.-R. Bonhomme, J.-P. Abel, J.-M. Labonté, J.-M. Bonhomme et J.-N. Forest.

Entre deux discours, mademoiselle Camille Bernard, accompagnée au piano par M. Roméo Potrier, avocat, chanta les chansons en disant quelques chansons choisies parmi les plus belles de son répertoire inépuisable de chansons de genre. Comme toujours, sa voix agréable, son art de dire et son naturel d'expression ont soulevé de chaleureux applaudissements.

M. H.-H. SHEPPARD

Le nouveau président, d'abord en anglais, puis en français, soumit à la bienvenue aux nombreux convives et remercia les membres de l'Association de l'honneur qu'il lui ont fait en l'élevant. Il est heureux de remarquer la bonne entente qui existe entre les membres anglo-valets et les membres français de l'Association. Il promet de consacrer tout son temps à servir les intérêts de l'Association. Votre encouragement, dit-il, me sera un stimulant. Vous n'ignorez que de nombreux réformes s'imposent dans l'industrie du commerce de bois en détail. Nous travaillerons la main dans la main en 1925 afin d'accomplir les réformes nécessaires et faire prospérer notre association, un corps très prospère composé de membres satisfaits.

M. GEORGE GREER

M. George Greer, du Montréal Lumbermen's Association, félicita M. Sheppard sur sa nomination à la présidence puis il transmit à l'association des marchands détaillants les vœux de succès de son association.

"J'espère, dit-il, que votre association ira sans cesse en grandissant et que tous les marchands détaillants de la province se feront un honneur d'en être membre."

M. J.-A. Bonneau, président des marchands de bois détaillants de Montréal, M. Bourque, l'ancien président, M. A.-H. Campbell, président des marchands de bois en gros de Montréal, adressèrent aussi la parole pour féliciter le nouveau président et dire le besoin d'une association comme celle des marchands de bois détaillants.

M. J.-O. CHAILFOUR

Le président sortant de charge déclara la fin des discours, et fut élu le soir de la nomination de M. Sheppard et dit qu'il est l'homme capable de mener à bien les diverses entreprises de l'association. M. Chailfour encouragea les membres de l'association à se réunir souvent afin de discuter des besoins de l'Association et favoriser le recrutement.

CONTRE LA PROFANATION DU DIMANCHE

QUEBEC, 23. — (Du correspondant de la Patrie). — Dans une lettre circulaire au clergé du diocèse, et dont lecture a été donnée aux fidèles, hier, dans les églises, S. E. le Cardinal Bégin signale à ses collaborateurs la nécessité de sévir contre la profanation du dimanche, et ordonne de recourir même à la loi civile, s'il le faut, pour réprimer les abus qui se commettent à ce sujet. Le cardinal recommande à tous les curés de ne jamais permettre des spectacles payants le dimanche dans les édifices religieux et dans les salles paroissiales et de prendre toutes les mesures possibles pour qu'il n'y en ait pas, non plus, dans leur paroisse.

Dans cette même lettre, le Cardinal demande aussi à ses collaborateurs de prier et de faire prier pour les catholiques de France dans la lutte qu'ils soutiennent pour la défense de leur foi.

L'association est parvenue à boucler sans déficit son budget annuel.

M. J.-P. DUPUIS

M. Dupuis déclare qu'une délégation est parvenue à obtenir un changement notable au sujet de la taxe de vente. L'orateur cite ensuite les textes de cette loi et l'expose longuement aux membres de l'Association. M. T. Préfontaine devait présenter un rapport sur la classification du bois mais un deuil récent l'empêcha d'être présent aux délibérations. Un vote de sympathie est voté par l'assemblée à la demande du président, M. Chailfour. D'autres discours sur des sujets qui intéressent les membres de l'Association furent aussi prononcés par MM. Georges Lebel, J.-R. Bonhomme, W. Lucas, Vance C. Smith, E.-D. Hardy.

On discutait ensuite, après les élections dont nous avons donné plus haut les résultats, la question du voyage annuel de l'association. A part l'invitation d'aller avec l'association des marchands d'Ontario à Sainte-Catharines, Ont., plusieurs membres optent pour de petites excursions d'une journée à travers la province. La question est finalement remisée entre les mains du nouvel exécutif qui l'étudiera. M. Sheppard en profite pour inviter les membres de l'Association à aller passer une journée chez lui, à Sorel, au cours de l'été.

Les membres se séparent alors pour se réunir plus tard au banquet dont nous avons donné les détails plus haut.

Violentes tempêtes de neige dans la région de Québec

QUEBEC, 23. (Du correspondant de la Patrie). — Deux tempêtes de neige consécutives ont déferlé sur la région de Québec depuis samedi. Il est tombé plus de 14 pouces de neige. Les services publics en ont été incommodés, mais les services ont été repris normalement aujourd'hui, après quelques heures de désorganisation.

LES CHEMINS DE FER AMERICAINS

WASHINGTON, 23. — Demande officielle a été faite à la commission du commerce intégrant de mettre en vigueur la consolidation des chemins de fer Nickel Plate effectuée par O. P. et M. J. Van Sweringen, de Cleveland.

La New-York, Chicago and St-Louis Company, qui est la corporation centrale devant assumer le contrôle des chemins de fer Nickel Plate, Chesapeake and Ohio, Erie, Pere Marquette et Hocking Valley a demandé la permission d'émettre une nouvelle émission d'obligations ordinaires et préférentielles au montant de \$282,563,642 pour allonger la nouvelle compagnie.

Advertisement for Magic Baking Powder, featuring an image of the product and text: 'THE WHITEST, LIGHTEST', 'MAGIC BAKING POWDER', 'CONTAINS NO ALUM'.

Le Transport de nos Grains se Fait aux Taux les plus Bas du Monde Entier

Le "millage" des voies ferrées, au Canada, est plus considérable, par capita, que celui de tout autre pays du monde.

Les frais de fonctionnement, d'administration, et de construction, sont aussi élevés, sinon plus élevés au Canada, que dans tout autre pays.

Les salaires des employés de chemins de fer, au Canada, sont environ les mêmes qu'aux Etats-Unis.

Les taux du Pacifique Canadien, pour le transport des céréales, sont les plus bas du monde entier. Et le grain représente 55% de ses expéditions, dans l'Ouest.

Comparez ces taux, pour le grain, à ceux des Etats-Unis:

Table with 3 columns: Destination, Miles, and Rate. Rows include De Calgary à Vancouver, De Seattle à Vancouver, etc.

Ces taux, en vigueur sur le Pacifique Canadien, ont été adoptés par la Commission des Chemins de Fer comme modèle-type pour toutes lignes allant des prairies au littoral.

Les taux ci-haut s'appliquent aux expéditions de céréales vers l'Ouest. Si, d'autre part, nous étudions ceux des expéditions vers l'Est, nous découvrons des différences plus considérables encore entre les taux canadiens et les taux américains, et tout à l'avantage de l'expéditeur canadien.

Par exemple:—

Table with 3 columns: Destination, Miles, and Rate. Rows include De Winnipeg à Fort William, De Lethbridge à Fort William, etc.

En 1923, alors que la récolte du grain fut abondante, les recettes du Pacifique Canadien, par tonnage, furent de \$8 d'un sou, alors que ses lignes de l'Est gagnèrent 1.11 sou.

Les lignes-mitrées transportées sur les lignes-mitrées en 1923, se montèrent à 1,284, et à 2,636 sur les lignes de l'Est.

Les pertes subies dans les expéditions de céréales, par tonnage, sont les plus élevées, compensées par la hausse des taxes sur d'autres denrées? Seront-elles déduites aux transports dans une autre sorte de pays, ou se fera-t-il avoir recours aux recettes qui lui apporte non seulement d'effrayants bénéfices, mais aussi de précieux renseignements?

Le Pacifique Canadien ne peut se dispenser d'acquiescer aux obligations "au capital". Si, pour se faire, il doit avoir recours aux recettes que lui apporte non seulement d'effrayants bénéfices, mais aussi de précieux renseignements?

Il ne demande qu'une seule chose: que l'Etat lui fournisse les facilités nécessaires pour que son trafic soit profitable. C'est un ensemble d'opérations qui, si elles sont bien dirigées, peut donner à l'agriculture et à la fabrication de produits divers, une grande impulsion.

Or, s'il n'est pas à être considéré pas ceux qui déterminent les taux de transport des céréales, des prairies au littoral, comment se fera-t-il avoir recours aux recettes que lui apporte non seulement d'effrayants bénéfices, mais aussi de précieux renseignements?

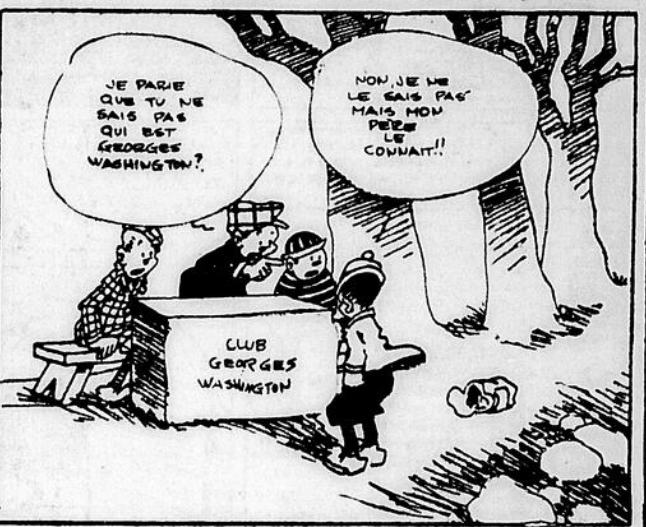
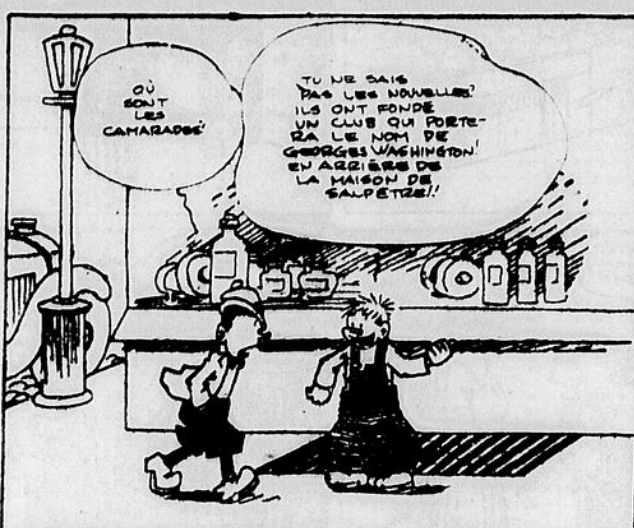
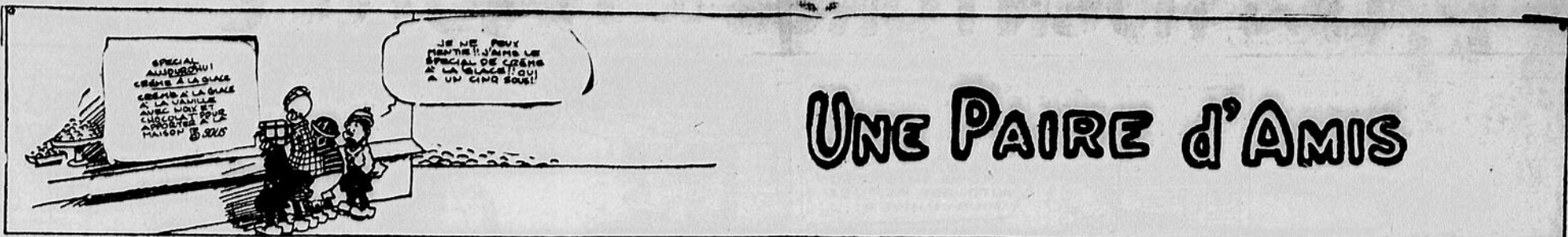
LE PACIFIQUE CANADIEN

Enceint le Globe

Advertisement for Wrigley's Doublemint Cigarettes, featuring an image of the pack and text: 'Après Chaque Repas', 'DOUBLEMINT', 'Wrigley's', 'GRATIS'.



# UNE PAIRE D'AMIS





FEUILLETON DE LA "PATRIE" HEBDOMADAIRE



11 Suite

—Malheureusement... —C'est bien. Retenez donc ce que je vais vous dire.

—Vous avez eu le tort d'essayer de devenir un vulgaire-fleur, vous voyez combien peu cela vous réussit. C'est un métier dangereux, et pas toujours lucratif.

—C'est possible, repartit l'autre, d'un ton pensif, en baissant la tête. —Je suis donc disposé à vous faire grâce mais à une condition expresse.

—Laquelle? demanda le Blondin stupéfait de la générosité du banquier. —C'est que vous allez vous remettre à travailler, et résister cependant à ma disposition. Vous m'obéirez sans hésiter.

—Je ne comprends pas bien, fit le Blondin, intrigué par l'attitude bizarre de don José. —Vous n'avez pas besoin d'en savoir davantage pour le moment d'ailleurs, je ne sais pas moi-même à quel je pourrais vous employer plus tard, je vous tiens, je vous garde en réserve, voilà tout.

—Et si vous voulez acquiescer l'escarpe d'un ton indifférent. —Pour vous permettre de vivre, sans avoir recours au vol, qui ne vous réussit pas, continua don José, je vous ferai réintégrer dans une maison de la rue Lafitte.

—Ça me va. —On vous y emploiera comme il sera possible, et moyennant des appointements suffisants pour vous assurer l'existence.

En même temps il examinait curieusement Chopart métamorphosé. En effet, celui-ci, pour être moins facilement reconnu, avait supprimé la barbe hirsute qui portait habituellement.

—C'était un Chopart nouveau style, ne méritant plus son étrange et trop significatif surnom: la Purée. —Ce que je désire, dit-il, en regardant fixement don José, vous vous en doutez bien, patron? —Non, pas du tout.

—Ça m'étonne, vous, un roublard? —Eh bien! dîtes? —Parbleu, c'est de la galette. —Encore? —Dame, je vous avais prévenu que je revendrais.

—Je vous l'ai dit, patron, je vous m'éclair, entrer dans la peau d'un nouveau homme, n'est-ce pas? —Ce sera difficile, ricana don José. —On peut toujours essayer, pas vrai?

—Alors, pour cela, j'ai pensé que vous seul pourriez me tendre la perche. —Je ne peux pas demander des précisions au premier venu. —Quant à vous, en raison de nos anciennes relations.

—Oui, oui, je sais, toujours la même rengaine, fit don José d'un ton impatient. —L'histoire, soudain, piquée d'une curiosité. —Mais comment m'avez-vous trouvé, justement, ce matin, devant la maison d'où je sortais?

—J'ai été renseigné. —Par qui donc? —Par un de vos farbins. —Ah! c'est pas malin de les faire jaspier. —Il faut vous méfier de ces types-là! —Pour un verre de vin blanc, ils vous racontent tout ce qu'ils veulent.

—Vous êtes donc allé à l'hôtel? —Oui, cinq minutes juste: après votre départ. On m'a dit que votre cocher vous conduisait chez M. de Landree. —C'est pas difficile à faire? —On m'a même raconté qu'il est d'intéressant, ajouta Chopart, en prenant un air fin.

—Ils sont dans le petit salon rouge. —Oh! mais cela tombe à merveille, repartit Mme de Sommereuse. —Dis à ces messieurs de venir me retrouver ici.

—Vous allez voir mon peintre, fit galement Mme de Sommereuse à don José. —A ce moment même, les deux jeunes gens entrèrent à l'extrémité de la galerie. Ils s'avancèrent en pleine lumière, comprimés et souriants.

—Et subitement, la physionomie de don José se trouva transformée. L'expression d'amabilité momentanée, adouci par son visage, disparut pour faire place à une sorte de détonnement inquiet. —Des prunelles dilatées, il examina avec attention les deux amis.

—M. Paul Duroc, compositeur de musique; M. Pierre, peintre de talent, présenta la marquisse. —Les deux jeunes gens s'inclinèrent, tandis que les traits de l'Américain réfléchit à présent une sorte de stupeur.

—Entendant prononcer le nom de Paul Duroc, un tressaillement involontaire, heureusement vite réprimé, l'avait secoué de la tête aux pieds. —Celui de Pierre l'avait aussi frappé, mais toute son attention se portait momentanément sur le fils de la femme de chambre.

—Lui!... pensait-il, comme il est grand interrompre ces réflexions étranges, et d'un effort énergique de toute sa volonté, se ressaisit: —N'est-ce pas vous, monsieur, dit-il, en s'adressant au musicien, il allait donc venir cette jolie Carmen de Mendoza. A Buenos-Ayres, il l'avait vu grandir, devenir femme, et des projets audacieux étaient éclos en son esprit.

—Et, malgré le front soucieux de don José, ne dépit des difficultés récemment surgies et des complications redoublées, il s'y montra gai, spirituel, rempli d'attentions pour l'adorable Carmen. —L'escarpant déjà le joir de la soirée pour conquérir davantage la sympathie de la jeune fille, lorsque de Mendoza dit l'attitude précédente n'était pas modifiée durant tout le repas, le rappela au sentiment de la difficile réalité, en quelques mots brefs.

—N'oubliez pas que nous avons à causer longuement de nos affaires, mon cher de Landree, dit-il. —Si vous voulez bien me suivre, dans mon cabinet, ces dames nous excuseront de leur absence. —Et se tournant vers sa femme, l'Américain ajouta, d'un ton de politesse froide: —Vous permettez Jane, c'est très urgent.

VOUS DEVRIEZ ESSAYER Le thé Vert "SALADA" car le choix des jeunes pousses qui constituent son mélange donne une infusion d'un arôme plus exquis qu'aucun thé Japon ou Gunpowder.

LE PROJET DE CREATION D'UN ASILE POUR LE FOU CRIMINEL Cette institution serait établie à Sainte-Scholastique. — La part des municipalités. SON ORGANISATION

OTTAWA, 23. (Du correspondant de la "Patrie"). — La température a dû affecter l'imagination de quelqu'un, peut-être une chute sur la glace, dit un officier supérieur du ministère des Chemins de fer au sujet de la rumeur venant de Montréal à l'effet que la Compagnie du Pacifique Canadien engagerait bientôt le chemin de fer National du Canada.

Un travailleur prend la défense du Prince LONDRES, 23.—L'ancien ministre des colonies, M. P. H. Thomas, a ajouté à son voir hier soir, à Bristol, à celle des anciens ministres du cabinet travailliste pour dénoncer les récentes attaques faites par des députés travaillistes contre la proposition de loi du Prince de Galles.

SIROP DE GOUDRON ET D'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE DE Mathieu CASSE LA TOUX

COMME REMEDE les PILULES ROUGES ne manquent jamais de produire, chez les femmes, tous les bons effets d'une spécialité. C'est ce que nous écrivent les femmes qui en ont fait usage dans le traitement des maladies suivantes:

CONTRE L'ASTHME DURANT L'HIVER Une méthode remarquable qui est venue au secours des asthmatiques et qui enlève les crises atroces.

AIDE AUX PERSONNES NERVEUSES, FATIGUEES Trouvée dans l'usage des Pilules Roses de Dr. Williams.

COUPON ENCHANTILLON GRATUIT FRONTIER ASTHME et CHAMBERLAIN'S CURE

Un nouveau parti politique américain CHICAGO, 23. (Presse associée). — A la suite de l'ajournement si...

Les Pilules Rouges sont en vente partout, au Canada et aux Etats-Unis et envoyées par la poste sur réception du prix, 50 sous la boîte.



**Impressions sur le Tournoi de M. Gendron.**—Dimanche prochain, quelques "Porte-Joueurs" contre les membres du Tournoi.—Tableau complet des rencontres.—M. Willie Beauregard en Tournoi.—Match Lafrance-Ottawa. Autres parties à venir.—Record d'Alfred Gendron.—M. A. Bell à M. Mailloux. Assemblées: La Ligue lundi, la Maisonnette mardi.—Un mot aux anciens collaborateurs.—Beaux problèmes.—"Le Lacordaire champion".—Paroles de Ligue.

**LA VICTOIRE DE M. GENDRON**  
M. Gendron vient de prouver, une fois de plus, qu'il sait encore jouer, en remportant haut la main le championnat du Tournoi que j'ai organisé, avec l'assistance de mes confrères du Damlar Maisonnette.

Ce Tournoi, organisé sur de nouvelles bases très attrayantes, commença le 5 novembre 1924 pour se terminer ces jours derniers, le 10 février. Je me félicite d'avoir suivi le conseil de quelques forts amateurs à l'effet de mettre la condition du meilleur en trois parties, mais d'arrêter la limite à deux parties, ce qui soit le résultat total. De cette façon, on put entrevoir la fin, mais malgré les contestants ont en le temps de se fatiguer, comme ont pu le constater ceux qui ont suivi les péripéties de ce tournoi. S'il avait fallu trouver un meilleur avec chaque homme, comme il fut d'abord stipulé, je crains que la lutte eût été interminable.

Je dois, en premier lieu, remercier chaleureusement ceux qui ont aidé au côté financier de l'entreprise. M. Joseph Rheaume, patron du Damlar Maisonnette; M. J. A. Bleau, patron de "tout le monde"; M. Willie Lafrance, (inscrit et retiré après la première partie, pour cause de maladie) ont chacun contribué pour la jolie somme de dix piastres à la caisse du Tournoi. Mon humble ajout ajouté, et je pus former une bourse qui permit l'octroi de prix très respectables, pour un début. Merci aux nombreux publicistes, pour une bonne partie, qui s'est intéressée à la chose.

Mes confrères de la Maisonnette m'ont fortement secondé dans mon travail. En nommerai-je les principaux: MM. E. et R. Lorrain, occupant surtout du palmarès. M. A. Bell, voyant à la partie très importante de l'annotation. M. H. Phaneuf, président du club, quelques membres et des amis d'en dehors, tels: MM. A. et B. Lorrain, M. Gendron, M. Ph. Gauthier, du Plessis, et j'en oublie, ont complété mon monde—indispensable—pour la bonne conduite d'un Tournoi semblable.

Les contestants, qui sont de fiers damistes, ont-ils été satisfaits du travail? Et les crois. En tous les cas, nous avons fait de notre mieux, de remercier ces Messieurs de leur précieuse adhésion. Pour ma part, je suis des plus contents du résultat final. On n'est pas toujours heureux à la bataille. Pour moi, ce qui compte, au point de vue de la victoire de l'homme, non pas comme joueur de match, non pas comme endurance, mais comme damiste, c'est la partie elle-même. C'est ici que je dois féliciter MM. Bell et Gendron d'avoir réussi à en assurer l'annotation, pour le bénéfice du public qui en prendra connaissance. On dit que pour jouer une bonne partie, il faut avoir l'esprit libre de tout souci. Sans doute, et c'est ce qui explique que dans ces derniers matches d'un tournoi spécialement, les contestants ne peuvent pas toujours se tenir en parfaite forme pendant des semaines et des mois.

Par conséquent, pour cette raison même invoquée et acceptée, il ne me faut pas dire que je me désole de voir encore moins de dévouement que quelques impressions passantes.

Le premier, M. Alfred Gendron, n'a surpris personne. Ceux qui connaissent son record passé, sa régularité dans les tournois, pouvaient suggérer un tel succès, encore que la lutte que lui livrèrent ses confrères, et spécialement au début, semblait plutôt faite pour supposer un échec de ce côté. Mais Gendron n'avait pas dit son dernier mot. Commencé faiblement, il termina le tournoi en champion et a bien mérité ses épaulettes.

M. Ottawa, comme second, prouve qu'il est demeuré un adversaire redoutable avec lui il faut compter. Dans ce tournoi, chacun eut son "bon temps". Soit à la fin, soit au commencement, il eut toujours, pour chacun des joueurs, une passe meilleure. Ottawa dut jouer une dizaine de parties nulles et en perdit même une au début d'enregistrer sa première victoire. Mais il se redressa sur les derniers milles, alors qu'il était trop tard pour arrêter Gendron dans sa course.

Le représentant du Social Dolorimier, M. A. Saint-Georges, surpris tous ses amis, j'entends ceux qui le connaissent mal. Le plus rapide des joueurs du tournoi, il tourna souvent en victoire une position critique. Il se défendit très bien contre tous ses adversaires. M. Saint-Georges n'est pas invincible, mais pas facile à battre non plus. Une chose est certaine, c'est que depuis une couple d'années, il a gagné 100 pour cent en valeur.

La surprise du Tournoi fut la superbe performance de M. W. Chartrand au début, alors que son semblait lui concéder la partie, et sa non moins surprenante dégringolade de la fin qui lui fit perdre tous ses droits à la couronne. Il y eut deux phases dans ce tournoi, mais qu'on ne s'y trompe pas: à la première lutte, c'est celui qui s'est si mal mis en évidence au début du tournoi, par son jeu solide et scientifique, qui nous fera face. Qu'on se le tienne pour dit.

Le jeune maître A. Tangany était destiné aux premières positions. Il faut noter que malgré sa

place éloignée, il n'avait gagné contre Gendron, dans le tournoi de dimanche, le 10 février, il détaillait pour la première place. Je conseillai amicalement à mon ami Tangany plus de pratique. C'est de cette seule façon qu'il pourra se rendre justice, et il se le dit à lui-même, et à ses amis.

Enfin, un tournoi qui se termine, c'est une grande affaire. Le mien a bien réussi: c'est le meilleur des prix de consolation.

**RENE DUSSAULT.**  
A M. LE DR LEBLOND

Je fus très peiné, M. Leblond, de n'avoir pu vous rencontrer lors de votre récente visite. Avouez qu'il faisait votre "minute" de passage aussi courte, vous n'avez fait manquer le plaisir de vous donner une franche poignée de main, et mes saluts à Madame Leblond.

C'est égal, j'espère à un prochain occasion. En attendant, Docteur, vous m'obligerez en enregistrant mon abonnement aux numéros de l'Événement qui contiennent votre chronique. Et de nouveau, bien au succès.

**RENE DUSSAULT**  
M. WILLIE BEAUREGARD DEFENDR. LE CHAMPIONNAT DU JEU FRANÇAIS.

Le tournoi annuel de la Western Massachusetts, Je France, (24 pionniers) met M. Willie Beauregard à l'affiche, pour le championnat de l'Amérique. Le tournoi aura lieu à Springfield, Mass. Différentes classes seront en action, il y aura des adversaires pour toutes les forces.

Une grande attraction sera la nouvelle Angleterre, simultanément et "à la vue". De plus, le championnat de la région de Springfield se décidera durant ces jours.

L'événement du jour sera lorsque le champion Willie Beauregard aura à défendre son titre de champion de jeu. Son adversaire sera le vainqueur de l'éliminatoire qui réunira tous les meilleurs damistes américains en 1923 et 1924 et d'après les conditions de ce tournoi, le vainqueur sera le champion de l'année.

Après la victoire de M. Alfred Gendron, dans le journal de Damlar Maisonnette, il est d'actualité de publier le record complet de l'ex-champion, et l'on verra par la liste ci-dessous que la popularité d'Alfred n'a pas été gagnée "dans les journaux", mais par une victoire d'éclat.

**RÉSULTATS DU TOURNOI**  
Enjeu  
Boch Lapierre, Montréal, \$ 5.00  
Egane, \$ 25.00  
Jos. Hamson, Montréal, gagn. 25.00  
Eucilde Dubé, Montréal, gagn. 10.00  
Napoleon Desautels, Montréal, gagn. 100.00  
Fol, perd. 10.00  
Noel Morency, Montréal, gagn. 20.00  
Noel Morency, Montréal, gagn. 100.00  
Phil Mosier, Montréal, gagn. 25.00  
Eucilde Gagnon, St-Jacques, gagn. 10.00  
Vigod, perd. 10.00  
Joseph Millette, St-Gullienne, gagn. 25.00  
C. St-Maurice, Montréal, gagn. 10.00  
Jos. Leclerc, Lévis, gagn. 25.00  
E. Beauregard, père, Montréal, gagn. 25.00  
J.-N. Authier, Hôlyoke, gagn. 50.00  
J.-N. Authier, Montréal, gagn. 25.00  
W. Beauregard, Naahua, gagn. 200.00  
E. L., gagn. 500.00  
C.-E. St-Maurice, Montréal, gagn. 100.00  
Alf. St-Arnaud, Ottawa, gagn. 100.00  
Willie Lafrance, gagn. 100.00  
Willie Lafrance, Montréal, perdu 100.00  
Willie Beauregard, Hôlyoke, Mass., perdu 100.00

**TOURNOIS**  
Club Ste-Elizabeth, en 1903, position deuxième.  
Tournoi de "La Presse", Club Mont.-Carmel, premier.  
Tournoi de "La Casquette", organisé par le Club "Les Étoiles", premier.  
Tournoi du Club St-Henri (1921-22) premier.  
Tournoi du Club St-Henri (1922-23) premier.  
Dans ce dernier tournoi, sur 40 joueurs, Gendron ne fit que trois nuls.

**QUAND LE PROCHAIN ?**  
M. BELL, VEUT UN MATCH  
La lettre suivante que m'adresse M. Bell, du Damlar Maisonnette, indique bien que son intérêt ne veut pas déserter. Cette polémique amicale, en fait, n'est que le résultat d'une partie par un match. Malgré l'opinion qui semble bien résoudre le problème, il n'y aurait tout de même rien d'étonnant à cela.

Montréal, 18 février 1925.  
Monsieur le Rédacteur,  
Je sollicite de nouveau un peu d'espace dans votre colonne pour répondre à mon ami M. J. Mailloux; il ne m'a pas répondu, bien que j'aie prolongé davantage cette polémique, car, par son dernier envoi, il m'a paru très occupé. Il veut paraître surpris que je ne puisse justifier son intervention.

Tout en reconnaissant, M. Mailloux, votre dévouement pour la cause damiste et le Club Dolorimier, je crois que vous auriez plus justifié d'intervenir verbalement plutôt que de chercher à faire passer par des questions négligeables les joueurs de classe inférieure à celle du "A", et ce, à première vue.

Esperant, M. Mailloux, que vous comprendrez que les propositions de cette rencontre étaient entre M. St-Georges et moi, et que j'attendais toujours de lui une acceptation ou un refus. Je demeure.

**AUX ANCIENS COLLABORATEURS**  
Dans une prochaine chronique, il me fera plaisir de dire un mot à plusieurs anciens collaborateurs et problèmes qui ont envoyé leurs compositions pour publication, il y a déjà assez longtemps. Dans la revue complète que j'en ai faite, plusieurs problèmes ont dû être mis de côté, temporairement.

Le parti du temps a été de nature, et en d'autres cas, la solution ne gagne pas ou est incomplète. Maintenant que mes archives sont mises en ordre, je donnerai ces notes sur ce qui a été mesuré qu'elles se présenteront.

**PROBLEME JEU FRANÇAIS, No 400**  
Par M. Art. Polier, Verdun.  
Dedicé à M. R. Duessault.  
Noirs: 7 pièces.

Blancs: 11 pièces.  
Les blancs jouent et gagnent.

**PROBLEME CANADIEN, No 1448**  
Par M. W. Beauregard, champion du monde.  
Noirs: 12 pièces.

Blancs: 12 pièces.  
Les blancs jouent et gagnent.

**PROBLEME CANADIEN, No 1449**  
Par M. Nap. Brochu.  
Noirs: 5 pièces, 3 dames.

Blancs: 12 pièces.  
Les blancs jouent et gagnent.

**PROBLEME CANADIEN, No 1450**  
Par M. Ed. Beauregard.  
Noirs: 10 pièces.

Blancs: 12 pièces.  
Les blancs jouent et gagnent.

**PROBLEME DU JOUR**  
Le Français No 406, de M. Art. Polier, est intéressant. Il est beaucoup préférable pour tout travailleur consciencieux qui n'a pas encore passé par toutes les étapes de l'art de composer court, simplement, mais correctement. Je remercie M. Polier pour son dévouement.

Le No 1448 de M. Willie Beauregard nous montre un des "touris" du championnat. Peu de mouvements, mais tout est en mouvement.

M. Brochu porte une attention toute particulière aux échecs. C'est ce qu'il trouve lorsqu'il a une confiance exagérée dans leur talent. Cependant, après des nombreuses compositions qu'il leur a dédiées, s'ils ont bien suivi ce "touris", ils ont dû s'habituer au style du maître. D'ordinaire, quelques coups forcés, suite d'une "série" qui vous fait sourire, font de ces thèmes légers de vrais bijoux comme je voudrais que nos jeunes amateurs s'efforcent de composer. Mais je vous conseille surtout de les trouver sans déranger les pièces, il y a sans dire.

Le No 1450 du "A" de Beauregard vous fera travailler. M. Beauregard a toujours conservé une grande solennité à l'endroit de ses amis de Montréal, et il aime à leur offrir de ces petits passe-temps. Cela fait oublier d'autres mauvais souvenirs.

M. Caouette nous offrira sans doute d'autres exemples du genre plus "fiommes" que le No 1451. L'idée est toujours bonne, mais celui-ci pêche surtout par ces deux gros gendarmes 05 et 04 qui sont assurément trop différenciés.

**AUX JOUEURS DU TOURNOI**  
Maintenant que le "Tournoi de Maitre", au Damlar Maisonnette, a pris fin, les organisateurs préparent la séance de clôture du tournoi, le 29 février prochain. Les membres du tournoi, au complet, devront y être présents.

À part la distribution des prix aux gagnants, il y aura tout probablement une rencontre phililatérale entre les forts joueurs et ceux qui ont pris part au tournoi. Cette rencontre n'aurait manqué d'intérêt et il y aurait spécialement ceux qui ont été vaincus de profiter de l'occasion de revendre sur le sujet, durant la séance de clôture, que je serais heureux de présenter celui qui doit former la nouvelle équipe.

Aussi, comme le Damlar Maisonnette doit changer de local, si celui-ci est prêt, nous profiterons de la circonstance pour "déplacer" ce détail sera réglé et annoncé d'ici quelques jours.

**L'ASSEMBLEE DE LUNDI ET "MONSIEUR LE CRITIQUE"**  
"Monsieur le Critique" a déjà eu l'occasion d'écrire dans les journaux demandant pourquoi la Ligue tient

tant à tel ou tel règlement, pourquoi elle ne songerait à se débarrasser de cet autre, etc. Or il aurait fallu d'abord que "Monsieur le Critique" s'explique la mauvaise portée, la valeur nulle du premier et le constant mépris que nous aurons eu de lui et les autres pour que sa critique fût dans l'ordre.

Le dépeuplement de nos campagnes au profit des villes et de l'étranger a été depuis un nombre considérable d'années un fléau dans notre pays, un fléau auquel les pouvoirs publics ont été jusqu'ici impuissants à trouver un remède efficace. Depuis quarante ans, les statistiques de chaque recensement ont décrit par ordre de grandeur le mal gagnant au profit des villes.

Dans deux paroisses agricoles, écrit un professeur de l'école d'Agriculture de Sainte-Anne de la Pointe, sur cinq cents jeunes gens, vingt-sept dans l'une et dix-sept seulement dans l'autre cultivent la terre. Sur ces cinq cents fils de cultivateurs, quarante-quatre seulement n'ont pas déserté la terre, et les quatre cent cinquante-six autres sont partis à l'aventure, soit vers les villes, soit vers l'étranger.

Qu'on multiplie le nombre de ces départs, on aura une idée de pertes énormes que subissent nos vieilles régions agricoles et de constante saignée faite à notre développement national. Cette saignée nous a fait perdre, car c'est le malheur de notre vie qui s'écoule ainsi dans cet exode des ruraux.

Rappelons-nous que nous sommes par vocation un peuple agricole et que notre force de résistance et de prospérité nationale est dans la colonisation et de l'agriculture.

**STAGNATION INDUSTRIELLE**  
Les conditions exceptionnelles créées par la guerre ont accentué encore le déséquilibre. Et maintenant que la guerre est finie et que le vie national tend à reprendre son cours ordinaire, nous voyons la population rurale et de la surpopulation urbaine. Dans les centres industriels règne l'anxiété. Le chômage s'accroît dans un nombre considérable d'industries où l'industrie ne se meut que juste assez pour procurer à une part relativement meagre d'existence.

Comment les jeunes gens de la campagne peuvent-ils manquer d'appliquer le charme et la sécurité de la vie des champs, voilà une question à laquelle il est malaisé de donner une réponse satisfaisante. La campagne, c'est la vie libre, indépendante, que nous avons aspiré par l'inquiétude du lendemain. Si, en tout cas, cette vie ne paraît pas assez attrayante pour retenir la jeunesse rurale, que celui-ci contemple d'autre part les dangers et les inconvénients toujours présents de la vie urbaine, et les pertes qui font apparaître les présentes conditions industrielles.

**UNE PLACE AU SOLEIL.**  
La colonisation offre toutes les facilités d'expansion désirables aux familles rurales qui se trouvent en l'étroit sur la terre paternelle et aux citadins dont le labeur ne trouve actuellement pas de placement, et la colonisation ne se pratique plus comme autrefois en envoyant les déshérités de la société vers le plus profond de la forêt. Aujourd'hui, le colon est l'objet de la plus attentive sollicitude des pouvoirs publics, parce que c'est de lui que la nation attend sa subsistance et sa prospérité.

**LE RETOUR A LA TERRE**  
Le remède à la présente situation ne se trouve ailleurs que dans un retour à la terre. Que ceux qui ont déserté le sol nourricier se disposent à retourner au sol.

La terre promet la subsistance à un nombre infini de travailleurs. Elle ne connaît point d'intermittence d'activité et de stagnation, mais en aucun temps, elle propose au travailleur industriel une tâche insupportable et lui garantit un salaire généreux. Tandis que l'ouvrier industriel est obligé de travailler un certain jour du lendemain, le cultivateur, au contraire, est en toute sécurité, pour sa subsistance et celle de sa famille, sur le fruit que son bras robuste fera jaillir des sillons.

Un retour à la terre est évidemment favorable à un mouvement social et à un retour à la terre.

**POUR LES HAUTES ETUDES DE QUEBEC**  
MM. Simard et Laureys visitent l'Académie Commerciale. — Un rapport au gouvernement.

QUEBEC, 24. (Du correspondant de la "Patrie"). — M. C. J. Simard, sous-secrétaire de la province, et M. Henry Laureys, directeur de l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, se sont rendus hier à l'Académie Commerciale de cette ville, pour y rencontrer le comité qui préconise la création d'une école de Hautes Etudes Commerciales à Québec.

L'entrevue a eu lieu à la demande du premier ministre. On discute le projet soumis récemment au gouvernement, et les frères des Ecoles Commerciales donneront des renseignements sur l'organisation qu'ils possèdent pour donner l'enseignement commercial supérieur.

# LA VERITABLE RICHESSE DANS L'EXPLOITATION DU SOL

## En se faisant colon, le travailleur cesse d'être un mercenaire et devient un homme libre, en possession

### D'UNE COMPLETE INDEPENDANCE

Le dépeuplement de nos campagnes au profit des villes et de l'étranger a été depuis un nombre considérable d'années un fléau dans notre pays, un fléau auquel les pouvoirs publics ont été jusqu'ici impuissants à trouver un remède efficace. Depuis quarante ans, les statistiques de chaque recensement ont décrit par ordre de grandeur le mal gagnant au profit des villes.

Dans deux paroisses agricoles, écrit un professeur de l'école d'Agriculture de Sainte-Anne de la Pointe, sur cinq cents jeunes gens, vingt-sept dans l'une et dix-sept seulement dans l'autre cultivent la terre. Sur ces cinq cents fils de cultivateurs, quarante-quatre seulement n'ont pas déserté la terre, et les quatre cent cinquante-six autres sont partis à l'aventure, soit vers les villes, soit vers l'étranger.

Qu'on multiplie le nombre de ces départs, on aura une idée de pertes énormes que subissent nos vieilles régions agricoles et de constante saignée faite à notre développement national. Cette saignée nous a fait perdre, car c'est le malheur de notre vie qui s'écoule ainsi dans cet exode des ruraux.

Rappelons-nous que nous sommes par vocation un peuple agricole et que notre force de résistance et de prospérité nationale est dans la colonisation et de l'agriculture.

**STAGNATION INDUSTRIELLE**  
Les conditions exceptionnelles créées par la guerre ont accentué encore le déséquilibre. Et maintenant que la guerre est finie et que le vie national tend à reprendre son cours ordinaire, nous voyons la population rurale et de la surpopulation urbaine. Dans les centres industriels règne l'anxiété. Le chômage s'accroît dans un nombre considérable d'industries où l'industrie ne se meut que juste assez pour procurer à une part relativement meagre d'existence.

Comment les jeunes gens de la campagne peuvent-ils manquer d'appliquer le charme et la sécurité de la vie des champs, voilà une question à laquelle il est malaisé de donner une réponse satisfaisante. La campagne, c'est la vie libre, indépendante, que nous avons aspiré par l'inquiétude du lendemain. Si, en tout cas, cette vie ne paraît pas assez attrayante pour retenir la jeunesse rurale, que celui-ci contemple d'autre part les dangers et les inconvénients toujours présents de la vie urbaine, et les pertes qui font apparaître les présentes conditions industrielles.

**UNE PLACE AU SOLEIL.**  
La colonisation offre toutes les facilités d'expansion désirables aux familles rurales qui se trouvent en l'étroit sur la terre paternelle et aux citadins dont le labeur ne trouve actuellement pas de placement, et la colonisation ne se pratique plus comme autrefois en envoyant les déshérités de la société vers le plus profond de la forêt. Aujourd'hui, le colon est l'objet de la plus attentive sollicitude des pouvoirs publics, parce que c'est de lui que la nation attend sa subsistance et sa prospérité.

**LE RETOUR A LA TERRE**  
Le remède à la présente situation ne se trouve ailleurs que dans un retour à la terre. Que ceux qui ont déserté le sol nourricier se disposent à retourner au sol.

La terre promet la subsistance à un nombre infini de travailleurs. Elle ne connaît point d'intermittence d'activité et de stagnation, mais en aucun temps, elle propose au travailleur industriel une tâche insupportable et lui garantit un salaire généreux. Tandis que l'ouvrier industriel est obligé de travailler un certain jour du lendemain, le cultivateur, au contraire, est en toute sécurité, pour sa subsistance et celle de sa famille, sur le fruit que son bras robuste fera jaillir des sillons.

Un retour à la terre est évidemment favorable à un mouvement social et à un retour à la terre.

**POUR LES HAUTES ETUDES DE QUEBEC**  
MM. Simard et Laureys visitent l'Académie Commerciale. — Un rapport au gouvernement.

QUEBEC, 24. (Du correspondant de la "Patrie"). — M. C. J. Simard, sous-secrétaire de la province, et M. Henry Laureys, directeur de l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, se sont rendus hier à l'Académie Commerciale de cette ville, pour y rencontrer le comité qui préconise la création d'une école de Hautes Etudes Commerciales à Québec.

d'autres industries que la culture proprement dite, notamment l'industrie laitière et l'élevage.

Le mieux, pour l'aspirant colon, est de chercher à s'établir dans la région la moins éloignée du lieu où il habite actuellement, et où il voudra naturellement conserver un contact avec ses parents et ses amis.

**A QUI S'ADRESSER ?**  
Si le colon avant de choisir un lieu désire avoir un conseil judicieux et désintéressé, dans le canton où il lui sera le plus avantageux d'aller s'établir, nous l'aviserons de s'adresser, soit personnellement, soit par correspondance au missionnaire colonisateur de la région où il veut s'établir.

Lorsque le colon a fait le choix du canton dans lequel il a l'intention de s'établir, il devra s'adresser pour l'achat de son lot à l'Agent des Terrains. Celui-ci livrera sans retard à la lot qu'il veut acheter, libre ou non; c'est alors qu'il fera la demande au ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries.

**BROCHURES, CARTES ET RENSEIGNEMENTS**  
Tous les colons ou aspirants colons qui désirent avoir des brochures, des cartes ou des renseignements qu'on ne trouve pas dans la région du nord de Montréal et d'Ottawa ou sur toute autre région de la province de Québec sont priés d'écrire au ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, à Québec.

**LES MENDIANTS SE FONT DES SIGNES**  
En Allemagne, ils savent si telle ou telle maison les accueillera.

Partout ils trouveront un sol fertile, des industries locales susceptibles d'aider le colon pendant la période de son établissement, s'il manque de capital; une forêt riche en essences variées, ayant une valeur réalisable, et les agréments qui ne sont pas à dédaigner de la chasse et de la pêche.

C'est donc pour tous ceux qui souhaitent l'avoir le moment de décider, suivant le conseil du célèbre écrivain français, de devenir propriétaire non pas seulement d'une parcelle de terrain, mais d'un lot de terre comparativement vaste dont ils feront le champ de leur futur labeur et où ils feront désormais fructifier leurs énergies. En attendant que cette décision soit prise, les colons doivent se consacrer à l'agriculture, à la culture de la terre, à la culture de la culture.

Depuis l'entrée en vigueur de cette loi, c'est-à-dire depuis le 19 mars 1921, un grand nombre de lots propres à la culture ont été ainsi transportés au ministre de la Colonisation.

Ces lots, qui se trouvent actuellement à la disposition des colons, sont situés dans toutes nos régions de colonisation et peuvent être incessamment ouverts au défrichement.

Toutes nos régions de colonisation sont à tous les points de vue recommandables. Dans toutes, le colon trouvera un sol fertile couvert d'essences variées, d'une valeur commerciale qui sera un précieux appoint pendant la période de son établissement. Partout il trouvera des ressources accessoires; des emplois temporaires, en certaines saisons, un petit revenu à tirer de la chasse ou de la pêche, ou une contribution de cette source à son alimentation. Dans toutes les régions de colonisation, il aura la certitude de s'aider éventuellement

# LE PROJET DE LOI DE L'ABITIBI SOUTHERN

Il est adopté, mardi, par le comité des chemins de fer.

QUEBEC, 24. (Du correspondant de la "Patrie"). — Le projet de loi de l'Abitibi Southern Railway Co., a été adopté, mardi, par le comité des chemins de fer. La compagnie a obtenu le pouvoir qu'elle demandait de pouvoir exproprier les pouvoirs d'eau dans un rayon de cent milles de sa voie, dans les environs de Amos et de 50 milles pour le reste du territoire.

Plusieurs municipalités et la compagnie Riordan se sont opposées à cette clause que le comité a approuvée par 10 à 4. Un amendement fut proposé pour que les expropriations ne puissent avoir lieu avant que la voie soit construite, mais il a été rejeté. On prévoit un gros débat à la Chambre à ce sujet.

**Le commerce entre le Canada et Nassau**  
NASSAU, Bahama, 23. — La délégation canadienne a discuté des moyens de resserrer les relations commerciales entre le Canada et les îles de Bahama. A un banquet donné en l'honneur des Canadiens il fut question de nommer un commissaire canadien et de faciliter les moyens de transport.



Les Pilules de Dodd pour toutes les maladies des reins, rhumatisme, maux de tête, diabète et maux de reins. Le cliché ci-haut est un modèle de la boîte.



GRATIS  
Magnifique service en porcelaine Richement décorée  
13 MORCEAUX  
(Valeur \$4.50)  
Donné GRATUITS avec le thé et café

MAKADO  
Tea, noir ou Japon  
Demandez à votre fournisseur  
GLOBE TEA CO.  
109 RUE NOTRE-DAME OUEST  
Phone Main 5934 Montréal

**Pour votre Alimentation pendant le Carême**

Le Sirop de Mais "Crown Brand" est riche en éléments nutritifs et fortifiants si essentiels à la vie.

Mettez-le sur votre menu quotidien durant le Carême. Il est délicieux sur la table et pour la cuisine.

Ecrivez pour vous procurer le livre de recettes d'EDWARDSBURG.

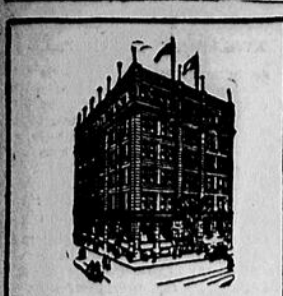
Vous le trouverez chez tous les épiciers.

The Canada Starch Co. Limited  
MONTREAL

**EDWARDSBURG CROWN BRAND SIROP DE MAÏS**

Un Ami de la Famille





LE FOYER DE La Patrie

Le journal le plus complet, le plus intéressant et le plus instructif pour les cultivateurs et les agriculteurs.

LA PATRIE HEBDOMADAIRE — Publiée tous les jeudis par La Cie de Publication de La Patrie Limitée.

AUX LECTEURS — La Patrie hebdomadaire est le seul journal de langue française à Montréal dont la rédaction est spécialisée théoriquement et pratiquement dans les domaines de l'agriculture moderne et qui se fait une règle invariable de ne traiter que les questions qui ont un caractère agricole, de l'actualité et des besoins réels de la classe rurale.

UNE EGLISE HISTORIQUE EN CENDRES — Le feu détruit un célèbre endroit de pèlerinage français.

ELLE INTERCEDE EN FAVEUR DE PIRE — La démarche de Mme McKinley et sa délégation de veuve de guerre.

ELLE INTERCEDE EN FAVEUR DE PIRE — La démarche de Mme McKinley et sa délégation de veuve de guerre.

ELLE INTERCEDE EN FAVEUR DE PIRE — La démarche de Mme McKinley et sa délégation de veuve de guerre.

ELLE INTERCEDE EN FAVEUR DE PIRE — La démarche de Mme McKinley et sa délégation de veuve de guerre.

LES ADHESIONS AU PROJET DE FERIA LE 24 JUIL ONT DEPASSE LE MILLION

La première liste officielle de la Société Saint-Jean-Baptiste donne 964,623 adhésions pour 75 cités, villes et villages, sans compter les sociétés.

LA CAMPAGNE SE CONTINUE ACTIVE

Nous recevons à l'instant la première liste officielle des adhésions reçues par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, au projet de fêter le 24 juin de chaque année et cette première liste est formée en date du 20 février, ce qui n'empêche pas les nouvelles adhésions d'affluer en nombre considérable aux quartiers-généraux de la Société.

«La Patrie» a déjà publié le texte de cette importante adhésion, mais la liste qu'on nous transmet, en ce qui concerne les noms des cités, villes et villages, le chiffre des différentes populations de chaque endroit. C'est là une compilation intéressante à faire relativement au nombre de nos compatriotes qui ont déjà approuvé le mouvement national entrepris par la Société Saint-Jean-Baptiste. Voici donc le relevé que nous faisons à première vue:

Table with 2 columns: Adhésions, Cités, Villes, Villages. Total: 964,623.

A ce presque million, il convient d'ajouter les adhésions en bloc de 23 de nos plus grands associations, dont nous avons également publié la liste, dont quelques-unes comme la Société des Artisans, la Société Saint-Jean-Baptiste, les Chevaliers de Colomb, les Syndicats catholiques et nationaux, les Forestiers catholiques, l'A.C.C., le Bien-Être de la Jeunesse, la Ligue d'Action française, les Voyageurs catholiques de commerce, les employés de transports, etc., représentent des milliers et des milliers d'individus. Sans compter que la seule Union des municipalités de la province représente officiellement des centaines de mille contribuables dans le grand nombre de municipalités qu'elle englobe.

Il n'est donc pas exagéré de dire que c'est le tout élargi de toute la population bilingue de la province que le 24 juin soit proclamé fête légale, chaque année.

SAINT-POLYCARPE

«A une session régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le deuxième jour de février mil neuf cent vingt-cinq, sous la présidence de M. le maire J. A. Francoeur, et à laquelle session étaient présents M. le conseiller Napoléon Pharaud, Joseph Montpetit, Wilfrid Gareau, Joseph Ménard, Adrien Gauthier.

«Après délibérations, le conseil de la susdite municipalité a passé la résolution suivante, savoir: «Attendu que la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, en vertu de l'Assemblée Législative de Québec un projet de loi demandant au gouvernement de la province de décréter jour férié le 24 juin, fête de la Saint-Jean-Baptiste.

«Attendu que la dite Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, en vertu de son adhésion à ce projet.

«Il est en conséquence résolu à l'unanimité de ce conseil sur proposition de M. le conseiller Joseph Montpetit, secondé par M. le conseiller Napoléon Pharaud, que ce conseil approuve le dit projet de loi et qu'il soit soumis par la dite Société Saint-Jean-Baptiste et desiré accorder son plein appui par la présente résolution, et que copie de la présente résolution soit transmise à M. J. A. Francoeur, maire de la ville de Saint-Polycarpe, ainsi qu'à la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.»

(Signé) L. H. D'Aoust, Sec-Trés.

VILLE DE ROBERVAL

«Du livre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Roberval, dans le comité de M. Jean, la résolution suivante a été adoptée par le dit conseil, à sa session générale tenue le deuxième jour de février mil neuf cent vingt-cinq, et extérieurement transcrit comme suit: «Les membres de ce conseil, à l'unanimité, appuient la demande faite à la Législature de la Province de Québec par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, pour faire décréter jour férié le 24 juin, fête de la Saint-Jean-Baptiste, et prient l'honorable E. Moreau, député de ce comté, de bien vouloir appuyer cette demande.»

(Signé) Geo. P. Marcotte, maire.

(Signé) Adj. Bouchard, Sec-Trés.

(Signé) Adj. Bouchard, Sec-Trés.

THETFORD MINES

«Extraits des délibérations du conseil municipal de la dite Ville de Theftford Mines, à sa session générale tenue le dixième jour de février 1925.

«Proposé par l'échevin Landry, appuyé par l'échevin Lafrance.

«Que ce conseil appuie avec plaisir la demande de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal d'adopter une résolution en faveur de faire modifier la loi à l'effet de décréter jour férié le 24 juin, fête de la Saint-Jean-Baptiste, et que copie de cette résolution soit transmise à l'hon. Lauréat Lapierre, M.P.P., et à la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.»

(Signé) J. L. Demers, maire.

LES COMIETS DEPORTERONT CETTE FEMME

La plus illustre des révolutionnaires russes en prison.

VIE AGITEE

RIGA, 25. — (Presse associée). Maria Spiridonova, peut-être la plus fameuse de toutes les révolutionnaires russes, est sur le point d'être déportée au Turkestan par les Soviets après avoir fait la grève de la faim pendant quelque temps dans une prison de Moscou.

«Emma Goldman et bien d'autres personnes ont vainement intercédé pour elle. Comme elle est l'idole des paysans, les autorités ne veulent pas qu'elle aille se remettre en Allemagne.

«Le conseil de Moganic pour le jour du 24 juin.

«M. l'échevin Desrochers, appuyé par M. l'échevin Barrette, propose: «Que ce conseil recommande au gouvernement de la province de décréter jour férié le 24 juin, fête de la Saint-Jean-Baptiste.» Adopté. Vraie copie.

(Signé) A. L. Marsolais, Sec-Trés.

VILLE DE MEGANTIC

«Le conseil de Moganic pour le jour du 24 juin.

«Monsieur le secrétaire, «Le conseil de Moganic pour se rendre aux désirs manifestés dans votre lettre circulaire du 30 janvier dernier, a passé et adopté la résolution suivante, qui, je crois, rencontre vos vues: «Proposé par l'échevin Isidore Duchette, secondé par l'échevin P. Duchesneau: «Que ce conseil approuve fortement l'idée de décréter le 24 juin, fête de la Saint-Jean-Baptiste, jour férié, et demande à M. le député Cyrille Baillargeon de bien vouloir appuyer cette mesure; que copie de la présente résolution soit transmise à M. le député. Adopté.»

«Puisqu'il est copie de cette résolution a été envoyée aujourd'hui même à M. le député, à Québec.

«Veuillez me croire, Monsieur, Votre tout dévoué,

(Signé) D. L. Lippé, Greffier, Ville de Mégantic.

ELLE LA TUE POUR ABREGER SON MARTYRE

Il s'agit de déterminer la ration idéale pour l'homme.

CHICAGO, 25. (Presse associée).

«Harold C. Hoek, 38 ans, étudiant en médecine de l'université de Chicago, commence aujourd'hui un jeûne qui doit durer deux ans.

«Il veut déterminer la quantité exacte de nourriture qu'il faut pour penser, il se mangera que lorsqu'il aura faim, ne se souciera pas de la faim, ne se souciera pas de la faim, ne se souciera pas de la faim.

«Une convention pour régler le niveau du lac des Bois afin d'améliorer l'état de navigabilité de ce lac, le projet de loi pour la construction de travaux de protection sur les rives du lac et au règlement des dégâts causés aux ports.

«Le traité définitif entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, pour le Dominion du Canada, ont été signés aujourd'hui par le secrétaire d'Etat et M. Ernest Lapointe, ministre de la Justice du Canada.

«Une convention pour régler le niveau du lac des Bois afin d'améliorer l'état de navigabilité de ce lac, le projet de loi pour la construction de travaux de protection sur les rives du lac et au règlement des dégâts causés aux ports.

«Le traité définitif entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, pour le Dominion du Canada, ont été signés aujourd'hui par le secrétaire d'Etat et M. Ernest Lapointe, ministre de la Justice du Canada.

«NOUS NE VOULONS PLUS ETRE OBLIGES DE BOIRE DANS LES CABINES DE TOILETTE»

Une dénonciation vigoureuse des tempérants hypocrites.

UN COMMERCE LUCRATIF!

EDMONTON, 25 (Presse canadienne). — Le gouvernement de l'Alberta a retiré un profit net de \$1,020,824.94 de la vente des liqueurs pour les sept mois et demi de l'an dernier, comme l'indique le premier rapport annuel du «Liquor Control Board».

«Les ventes se sont chiffrées à \$2,632,605.05 et le coût des liqueurs vendus fut de \$1,540,709.20. Si l'on déduit les frais de transport, d'emballage, etc., on arrive à un profit brut de \$1,070,231.43.

«On estime donc que les profits sur les ventes furent de près de 41.25 p.c.

IL DECLARE AVOIR VOLE PAR BESOIN

Théoret condamné à un mois de prison à Saint-Hyacinthe.

S.-HYACINTHE, 25. — (Du correspondant de la «Patrie»). — On a condamné à un mois de prison à Saint-Hyacinthe, un homme qui s'est déclaré avoir volé par besoin.

DECES

ABELLÉ — A Montréal, est décédé Joseph Abel, âgé de 72 ans, le 25 février 1925.

BOIVIN — A Montréal, est décédé Félix Boivin, âgé de 67 ans, le 25 février 1925.

BRELAND — A Montréal, est décédé Louis Breland, âgé de 70 ans, le 25 février 1925.

BUSCHINI — A Montréal, est décédé Joseph Buschini, âgé de 81 ans, le 25 février 1925.

BREARD — A Montréal, est décédé Arthur Breard, âgé de 75 ans, le 25 février 1925.

BREARD — A Montréal, est décédé Arthur Breard, âgé de 75 ans, le 25 février 1925.

BREARD — A Montréal, est décédé Arthur Breard, âgé de 75 ans, le 25 février 1925.

BREARD — A Montréal, est décédé Arthur Breard, âgé de 75 ans, le 25 février 1925.

BREARD — A Montréal, est décédé Arthur Breard, âgé de 75 ans, le 25 février 1925.

BREARD — A Montréal, est décédé Arthur Breard, âgé de 75 ans, le 25 février 1925.

BREARD — A Montréal, est décédé Arthur Breard, âgé de 75 ans, le 25 février 1925.

DECES

HALLE — A Montréal, le 19 courant à l'âge de 42 ans, est décédé Adélard Halle.

JACQUES — A Montréal, le 21 courant à l'âge de 13 mois, est décédé Jos. Jacques.

JEFFREY — A Montréal, le 29 courant à l'âge de 13 mois, est décédé Jos. Jeffrey.

KONDAKIS — A Montréal, le 23 courant à l'âge de 25 ans, est décédé Mme John Kondakis.

LAPIERRE — A Montréal, le 23 courant à l'âge de 78 ans, est décédé Lapierre.

LABELLE — A Montréal, le 19 courant à l'âge de 41 ans, est décédé Victor Labelle, époux de Victoire Labelle.

LEVEILLE — A Montréal, le 19 février 1925, décédé à 7 ans, 6 mois, 15 jours, est décédé Paul Leveillé, époux de Marie Leveillé, marchand, et Marie-Louise St-Pierre.

LETOURNAU — A Montréal, le 19 février 1925, décédé à 57 ans, est décédé Achille Letourneau, époux de Corinne Letourneau.

LAVALOIE — A Montréal, le 16 courant à l'âge de 61 ans, 4 mois, est décédé Francis Lavoie, époux d'Elodie Lavoie.

LAVALOIE — A Montréal, le 20 courant à l'âge de 36 ans, 5 mois, est décédé Georges Lavoie, enfant de Georges Lavoie.

LAVALOIE — A Montréal, le 20 courant à l'âge de 33 ans, 6 mois, est décédé Madame Veuve Narcisse Lamoureux.

LAPORTE — A Montréal, le 21 février 1925, décédé à 61 ans, 6 mois, 15 jours, est décédé Edouard Laporte, époux de Catherine Molin.

LEBIANC — A Montréal, l'Hôpital Western le 24 courant, à l'âge de 62 ans, est décédé Léon Leduc, époux de Marie Leduc. La dépouille mortelle est exposée au St-Jean-Baptiste.

LACHARNE — A Montréal, le 16 courant à l'âge de 69 ans, est décédé Auguste Lacharpe, époux de Germaine Lacharpe.

LEBLANC — A Montréal, le 17 courant à l'âge de 27 ans, est décédé Louis Leduc, époux de John Leduc.

LACAGE — A Montréal, le 18 courant à l'âge de 1 an, est décédé Paul Lacage.

LEVEILLE — A Montréal, le 19 courant à l'âge de 7 ans, est décédé Paul Leveillé, époux de Marie Leveillé, marchand, et Marie-Louise St-Pierre.

LETOURNAU — A Montréal, le 20 courant à l'âge de 57 ans, 8 mois, est décédé Achille Letourneau, époux de Corinne Letourneau.

LETOURNAU — A Montréal, le 20 courant à l'âge de 57 ans, 8 mois, est décédé Achille Letourneau, époux de Corinne Letourneau.

La Patrie — Le Journal du Peuple — Publiée par la COMPAGNIE DE PUBLICATION DE LA PATRIE Limitée.